



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9327<sup>e</sup>** séance

Mardi 23 mai 2023, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

*Présidents :* M. Berset/M<sup>me</sup> Baeriswyl/M. Hauri . . . . . (Suisse)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Vieira
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Almheiri
Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Dery
Japon . . . . .	M. Ishikane
Malte . . . . .	M. Vella
Mozambique . . . . .	M. Nyusi
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Lord Ahmad

## Ordre du jour

### Protection des civils en période de conflit armé

Garantir la sécurité et la dignité des civils dans les conflits : agir contre l'insécurité alimentaire et protéger les services essentiels

Lettre datée du 1<sup>er</sup> mai 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/307)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 35.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Protection des civils en période de conflit armé

#### **Garantir la sécurité et la dignité des civils dans les conflits : agir contre l'insécurité alimentaire et protéger les services essentiels**

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> mai 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/307)**

**Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345)**

**Le Président** : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux présidents, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau au Conseil de sécurité, et à les remercier. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Royaume des Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, et M<sup>me</sup> Aïchatou Mounkaïla, Présidente du Réseau des organisations dirigées par des femmes du bassin du lac Tchad.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Maciej Popowski, Directeur général de la Direction générale de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/307, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> mai 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen, et sur le document S/2023/345, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

**Le Secrétaire général** : Je remercie le Gouvernement suisse d'avoir organisé ce débat important et la Présidente Spoljaric Egger, ainsi qu'Aïchatou Mounkaïla, de se joindre à nous.

Moins de six semaines se sont écoulées depuis que la guerre a éclaté au Soudan. Durant cette période, des centaines de civils ont été tués, y compris des membres du personnel des Nations Unies, 250 000 personnes ont dû fuir le pays, des hôpitaux ont été occupés et attaqués, le prix des marchandises aurait quadruplé dans certaines régions du pays, et des entrepôts d'aide humanitaire ont été massivement pillés.

Aussi terrible soit-elle, cette réalité est loin d'être unique en son genre. Mon rapport sur la protection des civils en période de conflit armé en 2022 (S/2023/345) montre que la guerre détruit des vies dans le monde entier. Les armes explosives continuent de faire des ravages, notamment dans les villes. L'an dernier, 94 % des victimes qu'elles ont faites dans les zones peuplées étaient des civils. Celles et ceux qui ont pu fuir les combats l'ont fait en nombre record. En tout, le nombre de personnes contraintes de quitter leur foyer en raison des conflits, de la violence, des violations des droits humains et des persécutions a atteint 100 millions de réfugiés. Des établissements de santé et d'enseignement ont été ravagés, et des personnes qui y travaillent ont été blessées, enlevées ou tuées. Au moins 2 000 écoles ont été détruites rien que dans trois régions d'Éthiopie. Les travailleurs humanitaires ont aussi été régulièrement menacés. Leur travail a été entravé par la violence, la bureaucratie et des

considérations politiques, ainsi que par des sanctions et des mesures antiterroristes bien trop vastes. En Afghanistan, l'interdiction faite aux femmes par les autorités de fait de travailler dans le secteur de l'aide humanitaire met en danger la vie des femmes et des filles.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

La guerre est synonyme de faim. Les conflits armés sont un facteur déterminant de l'insécurité alimentaire dans le monde. L'an dernier, plus de 117 millions de personnes ont souffert de faim aiguë, principalement en raison de la guerre et de l'insécurité, et c'est une aberration. Les dommages causés aux infrastructures critiques entravent la production alimentaire, empêchent l'acheminement des denrées et privent les populations d'eau salubre. En Syrie, les ressources en eau potable sont aujourd'hui 40 % moins importantes qu'au début du conflit. Les combattants détruisent les cultures et volent du bétail. Les explosifs contaminent les terres fertiles. Les marchés ne peuvent plus fonctionner et les prix s'envolent. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais dans le monde entier, une situation aux conséquences effroyables pour les populations les plus pauvres. Et lorsque les conflits viennent s'ajouter à la crise climatique, les récoltes diminuent et les populations ont faim. Je l'ai constaté de mes yeux lors de ma récente visite en Somalie. Après des années de guerre, les Somaliennes et les Somaliens font face à la pire sécheresse que le pays ait connue depuis des décennies. Rien qu'en 2022, elle a provoqué la mort de quelque 43 000 personnes, dont la moitié étaient des enfants, et des millions de personnes ont été contraintes de partir.

Au cours de l'année qui s'est écoulée, des mesures ont été prises pour atténuer les effets des conflits sur les civils. Certaines parties ont notamment œuvré pour protéger les enfants et permettre aux intervenants humanitaires d'avoir accès aux populations démunies. La Coordinatrice des Nations Unies pour la prévention de la famine et la réponse, que j'ai récemment nommée, pilote l'action du système face à la montée de l'insécurité alimentaire, et notre programme d'action sur les déplacements internes vise à apporter des solutions pour faire face au nombre record de personnes déplacées et prévenir d'autres crises.

L'Initiative de la mer Noire et le mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux ont contribué à stabiliser les marchés, à faire baisser les prix et à atténuer la crise alimentaire.

L'Ukraine a pu exporter plus de 30 millions de tonnes de denrées alimentaires. Le Programme alimentaire mondial a ainsi acheminé des céréales vitales pour les populations à l'appui d'opérations humanitaires menées en Afghanistan, en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et au Yémen. Je me félicite que la Fédération de Russie ait confirmé qu'elle continuerait à participer à l'Initiative de la mer Noire pendant 60 jours supplémentaires. Mais des questions restent en suspens et les représentants de la Russie, de l'Ukraine, de la Türkiye et de l'ONU continueront d'en discuter. À l'avenir, nous espérons que les exportations de denrées alimentaires et d'engrais, y compris d'ammoniac, en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pourront atteindre les chaînes d'approvisionnement mondiales en toute sécurité et de manière prévisible. C'est ce que prévoient l'Initiative de la mer Noire et le mémorandum d'accord, dont l'ONU s'engage à soutenir pleinement la mise en œuvre.

En novembre 2022, les États ont adopté une déclaration politique visant à protéger les civils en limitant l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées ou en s'abstenant d'en faire usage. J'exhorte tous les États à se rallier à cette déclaration et à la traduire en actes concrets.

En décembre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2664 (2022), qui vise à empêcher que les sanctions de l'ONU nuisent aux civils et entravent l'action humanitaire. Je demande instamment à tous les États d'appliquer cette résolution et d'exclure les activités humanitaires et médicales du champ d'application de leurs sanctions et de leurs mesures de lutte antiterroriste.

Ces quelques mesures sont les bienvenues, mais la triste vérité est que le monde ne respecte pas ses engagements en matière de protection des civils, pourtant consacrés par le droit international humanitaire. Les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels s'y rapportant constituent la pierre angulaire de ce cadre juridique. Je tiens à saluer le travail du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), gardien de ces traités. Son personnel affronte le danger et la brutalité avec bravoure, compassion et humanité, et il peut compter sur mon soutien indéfectible. Le CICR joue un rôle singulier. Il a pour mandat d'intervenir. Et ce mandat doit être respecté par chaque gouvernement, chaque groupe armé et chaque combattant.

Nous ne devons jamais perdre de vue le sens et l'objet mêmes du droit international humanitaire. C'est ce droit qui fait toute la différence entre la vie et la mort, entre la retenue et l'anarchie, et entre céder à l'horreur et

préservé notre humanité. Mais des lois négligées sont des lois affaiblies. Pour qu'elles soient respectées, nous avons besoin d'action et de mécanismes d'établissement des responsabilités. Or, cela dépend de la volonté politique. La paix est la meilleure forme de protection. Nous devons redoubler d'efforts pour prévenir les conflits, protéger les civils, préserver la paix et trouver des solutions politiques à la guerre.

Dans les semaines à venir, je publierai une note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix dans la perspective du Sommet de l'avenir qui se tiendra l'an prochain. Les États Membres pourront ainsi s'appuyer sur une méthode globale, adaptée à l'époque, pour aborder les questions de paix et de sécurité dans un monde en mutation. Partout où la guerre se poursuit, toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire, et les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière. Les États devraient transposer le droit international humanitaire dans leur droit interne et l'intégrer dans la formation et les règles militaires. Il faut que les intervenants humanitaires bénéficient d'un accès sans danger et que les attaques à leur endroit cessent. Il faut aussi faciliter leur travail, notamment en supprimant les obstacles bureaucratiques aux conséquences mortelles. Il est inadmissible que des produits de première nécessité restent bloqués dans des ports et des entrepôts alors même que des gens meurent. Le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer en exhortant les États à respecter les règles de la guerre. Les États qui exercent une influence sur les parties aux conflits devraient entamer un dialogue politique et former leurs forces à la protection des civils. Les pays exportateurs d'armes doivent refuser de faire affaire avec toute partie qui bafoue le droit international humanitaire.

Les auteurs de crimes de guerre doivent répondre de leurs actes. Les États doivent enquêter sur les allégations de crimes de guerre, poursuivre les auteurs de ces crimes et renforcer la capacité des autres États à faire de même. Et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin au cycle mortel des conflits armés et de la faim, à savoir remédier aux causes profondes de la faim en renforçant les économies des pays vulnérables, honorer les engagements pris en faveur des pays qui sont en première ligne de la crise climatique et augmenter les contributions aux opérations humanitaires, qui sont financées à moins de 15 %, ce qui est une honte.

Les civils subissent depuis trop longtemps les effets meurtriers des conflits armés. Il est temps que nous tenions notre promesse de les protéger.

**Le Président** : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Spoljaric Egger.

**M<sup>me</sup> Spoljaric Egger** (*parle en anglais*) : Pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la question de la protection des civils est au cœur de son mandat. À l'heure où nous nous réunissons, d'innombrables civils vivant dans des situations de conflit à travers le monde subissent un véritable enfer. À tout instant, le prochain missile peut anéantir leurs maisons, leurs écoles et leurs hôpitaux, ainsi que toutes les personnes qui s'y trouvent. Chaque jour, leurs proches peuvent être maltraités, violés, détenus ou torturés. Chaque semaine, ils courent le risque de manquer de nourriture ou de médicaments. Partout où je regarde, je constate une détérioration rapide de la situation humanitaire. Depuis le peu de temps que je suis à la tête du CICR, je me suis rendue dans des pays touchés par un conflit en Afrique, en Europe et au Proche-Orient. Des régions entières sont prises au piège dans des cycles de conflits dont on ne voit pas la fin.

Les chiffres communiqués par le CICR montrent qu'au cours des 20 dernières années, le nombre de conflits armés non internationaux a plus que triplé, passant de moins de 30 à plus de 90. Nombre d'entre eux sont des conflits prolongés, qui entraînent des souffrances incessantes, aggravées par les chocs climatiques, l'insécurité alimentaire et les difficultés économiques. Les civils manquent cruellement de protection, car ils subissent une accumulation incessante d'attaques, de menaces et de destructions, et sont confrontés à des impasses politiques. Lorsque les conflits se caractérisent par des destructions massives et des violations du droit international humanitaire, le développement et la paix deviennent une ambition irréalisable. En d'autres termes, la protection des civils est une condition préalable à la paix, à la stabilité et au relèvement.

Les appels que je lance aujourd'hui aux États sont urgents.

Premièrement, les États doivent protéger les civils et les infrastructures critiques dans les zones urbaines. La destruction généralisée et souvent aveugle des habitations et des infrastructures critiques augmente de manière disproportionnée le coût de la guerre. Dans les endroits où je me suis rendue ces derniers mois, j'ai pu constater que le choc que constitue la perte d'une maison est aggravé par l'interruption ou l'absence prolongée de services essentiels tels que l'eau, l'électricité, les soins de

santé et l'éducation. Alors que les combats ravagent des villes et des villages, notamment au Soudan, en Syrie, en Ukraine et au Yémen, le CICR constate des dommages systématiques et à grande échelle qui vont s'aggravant. Nous devons mettre un terme à ces violations répétées, et cela peut se faire grâce à une volonté politique forte et à une action soutenue.

Les parties étatiques et non étatiques doivent redoubler d'efforts pour prévenir, réduire et atténuer les dommages causés par les conflits armés dans les centres urbains. En adoptant la résolution 2573 (2021), il y a plus de deux ans, le Conseil a demandé aux parties aux conflits armés d'en faire plus. Je me fais l'écho de cet appel aujourd'hui. Le CICR exhorte toutes les parties engagées dans un conflit en zone urbaine à veiller à ce que la protection des civils soit une priorité dans ces zones ; à respecter pleinement le droit international humanitaire et notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution ; à s'abstenir d'utiliser des armes explosives lourdes dans les zones peuplées et à approuver et mettre en œuvre fidèlement la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées ; et à veiller à ce que la protection des services essentiels englobe les infrastructures, les personnes et les articles consommables qui permettent aux hôpitaux et aux installations d'approvisionnement en eau et en électricité de fonctionner.

Deuxièmement, les États doivent prendre des mesures pour prévenir et atténuer l'insécurité alimentaire dans les zones touchées par un conflit. À l'occasion de ma visite dans la Corne de l'Afrique en début d'année, j'ai pu constater les effets dévastateurs des conflits et des chocs climatiques sur des populations déjà vulnérables. En Somalie, plus de 7 millions de personnes ont un besoin urgent de nourriture et d'eau. La sécheresse, le manque d'investissement dans l'adaptation aux changements climatiques dans les zones de conflit et les répercussions du conflit armé international entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ont de lourdes conséquences pour les populations touchées par un conflit dans le monde entier.

Le CICR appelle donc les États et les autres acteurs à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire, y compris les règles relatives à la conduite des hostilités, afin de réduire le risque d'insécurité alimentaire et de famine, et à investir dans des solutions pratiques et des mesures d'adaptation pour atténuer les effets des changements climatiques dans les régions touchées par un conflit.

Troisièmement, j'engage les États à permettre un accès humanitaire neutre et impartial. Cela veut dire qu'il faut garantir l'accès aux civils dans le besoin, en particulier ceux qui vivent dans des communautés assiégées ; l'accès aux lieux de détention surpeuplés dans lesquels nous continuons à observer des tendances inquiétantes en matière de mauvais traitements et de torture ; et l'accès aux quelque 175 millions de personnes qui vivent dans des zones entièrement ou partiellement contrôlées par des groupes armés. Il faut pour cela permettre un dialogue humanitaire avec les groupes armés non étatiques, où qu'ils se trouvent, en mettant par exemple en œuvre les dérogations humanitaires aux régimes de sanctions adoptées par le Conseil dans la résolution 2664 (2022). Il s'agit là d'un élément crucial pour une organisation comme le CICR, qui entretient un dialogue avec plus de 300 groupes armés dans le monde.

Dans l'environnement opérationnel actuel, la désinformation et la désinformation constituent également une menace pour les populations et entravent les opérations humanitaires. La désinformation peut alimenter de dangereuses divisions au sein des populations et empêcher ces dernières d'accepter les organisations humanitaires. Nous exhortons les États et les autres acteurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et atténuer les effets des informations nuisibles sur la sécurité, la dignité et les droits des civils, et pour garantir la neutralité et l'impartialité de l'action humanitaire et la protéger de toute instrumentalisation politique.

Enfin, je dois souligner que la protection des civils signifie la protection de toutes et tous. Il n'y a aucune chance de stabilité ou de sécurité durable tant que le droit international humanitaire ne sera pas respecté pour tous les genres. Le CICR exhorte les États à veiller à ce que toutes les personnes, quel que soit leur sexe, soient protégées en cas de conflit et bénéficient de l'aide humanitaire sur un pied d'égalité ; à veiller à ce que l'interdiction formelle des violences sexuelles faite par le droit international humanitaire soit intégrée dans le droit national et dans la doctrine et la formation militaires ; et à s'engager à prendre en compte les questions de genre dans l'application et l'interprétation du droit international humanitaire.

Le CICR continue d'insister sur les effets préventifs et protecteurs du droit international humanitaire. Le respect du droit protège les civils. Il prévient les violations et les atteintes. Il réduit le coût de la guerre, tout en ouvrant la voie à des accords de cessez-le-feu et, à terme, à une paix durable, à des économies qui fonctionnent et à un environnement naturel sain. J'appelle tous les États à

respecter les Conventions de Genève, y compris en usant de leur influence sur les autres. À l'heure où les tendances mondiales et les tensions géopolitiques ne cessent de s'aggraver, le respect du droit international humanitaire doit devenir une priorité politique. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, de votre appui ferme et indéfectible au CICR.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Spoljaric Egger de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Mounkaïla.

**M<sup>me</sup> Mounkaïla** : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour leurs observations, ainsi que la Suisse pour m'avoir invitée à faire cet exposé aujourd'hui au Conseil de sécurité, alors que ce dernier examine la question très urgente des conflits et de la faim dans le monde. Je parle en tant que femme du Niger, pays situé dans le bassin du lac Tchad et le Sahel.

Avant 2015, Diffa, l'un des huit territoires du bassin du lac Tchad impacté par le conflit avec Boko Haram, était la zone de production et de commercialisation du poivron par excellence, et j'étais l'une des responsables de ces organisations féminines qui appuient les femmes rurales dans la transformation des produits agricoles et saisonniers. En plus de son légendaire poivron, c'est aussi la première zone de production du pétrole du pays. Nous n'étions pas développés, il y avait des défis, mais nous avions l'essentiel et la base de tout développement : notre sécurité.

Depuis 2015, toute la région du bassin du lac Tchad fait face à une crise humanitaire générée par les attaques de Boko Haram et d'autres groupes armés. En seulement deux ans, de 2020 à 2022, 7 millions de personnes supplémentaires ont été identifiées comme étant en besoin d'aide humanitaire et de protection, portant à près de 34 millions le nombre total de personnes en besoin d'aide humanitaire urgente dans les sept pays du bassin du lac Tchad et du Groupe de cinq pays du Sahel.

En plus des conflits armés qui fragilisent les moyens d'existence des populations, la crise climatique prend de l'ampleur. En 2022, les fortes pluies et les inondations ont eu un impact énorme sur les vies humaines, les biens, les terres agricoles et le bétail dans le bassin du lac Tchad, affectant 5,5 millions de personnes, tuant près d'un millier de personnes et mettant 1 million d'hectares sous l'eau, dont 70 % de terres agricoles. Cette production manquée aurait pu nourrir 5 millions de personnes.

Dans le bassin du lac Tchad, la crise humanitaire, qu'elle soit climatique ou sécuritaire, a un visage féminin : plus de 80 % des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes et des enfants. Les combats entre ces groupes armés et diverses forces de l'ordre font que des milliers d'écoles et des centaines de structures de santé restent fermées, et les possibilités d'emploi et de moyens de subsistance dignes se font rares, et de plus en plus rares.

Face à ce sombre tableau, les femmes se battent nuit et jour pour donner de l'espoir à leurs familles. Elles se sacrifient pour que leurs enfants ne se couchent pas le ventre vide, pour qu'ils puissent rester scolarisés et, de manière générale, pour prendre soin de leurs proches et de leurs communautés. Chaque jour, ces femmes font preuve d'un courage exceptionnel et de résilience jusque-là méconnus. D'autres femmes comme moi se sont organisées et mobilisées pour tenter de briser ces cercles vicieux. Je suis membre fondatrice et actuelle Présidente du Réseau des organisations féminines du bassin du lac Tchad, mais le mouvement féminin, aussi bien que les questions de développement, de paix et humanitaires, reste très peu soutenu financièrement et pris en compte lors de la planification des solutions. Or, les femmes sont les premières victimes et, en même temps, les premières à apporter des solutions dans toutes les situations de crise.

En 2021, des organisations dirigées par des femmes de quatre pays du bassin du lac Tchad – le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria – qui faisaient face aux ravages causés par Boko Haram, ont organisé ce réseau pour relever les défis auxquels nous étions toutes confrontées. Notre conviction que les voix des femmes et des filles devaient commencer à être entendues et à être prises en compte nous a unies et nous a donné le courage de tracer notre propre chemin, à travers la prévention, la médiation et la consolidation de la paix. Cette expérience pourrait être capitalisée pour faire face au flux de réfugiés soudanais afin de prévenir un conflit et de consolider la paix dans le bassin du lac Tchad.

Qu'il me soit permis ici, en tant que femme africaine, de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité avec un message collectif de mes sœurs de tout le bassin du lac Tchad qui, je l'espère, définira l'approche du Conseil de sécurité pour mettre un terme aux conflits et à la faim. En leur nom et en mon nom personnel, je voudrais porter aux membres du Conseil ce message en cinq points.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit encourager la communauté des bailleurs à consacrer davantage de fonds à la reconstruction des moyens de subsistance sensibles aux genres, comme l'agriculture durable où les

femmes jouent un rôle primordial, la relance d'opportunités économiques et l'accès aux services financiers pour que les femmes ayant survécu aux violences, y compris aux violences sexuelles, puissent avoir une chance de reconstruire leur propre vie et leur communauté. Les organisations et les communautés locales doivent être plus responsabilisées pour les réponses aux crises multiples.

En second lieu, la fragilisation des communautés est assez avancée, faisant qu'il y a très peu de différences entre les communautés hôtes, les déplacés et les réfugiés en termes de fragilité. Seules des réponses inclusives, des solutions durables sont à valoriser, basées sur les réponses locales qui puisent dans le savoir-faire des communautés, notamment des femmes.

Troisièmement, conformément aux 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité que le Conseil a adoptées et aux engagements communs y relatifs que nombre des États représentés autour de cette table ont signés, j'exhorte les membres du Conseil à insister sur la participation pleine, égale et significative et sur le leadership des femmes et des filles dans les réponses humanitaires, ainsi que dans les dialogues communautaires, la consolidation de la paix et les processus de négociation de paix à tous les niveaux. Les femmes ont un rôle clef à jouer dans ces processus. Sans elles, aucune paix durable n'est possible. Par cela, le Conseil contribuera aussi à construire les femmes leaders de demain. La médiation des femmes et des filles dans le bassin du lac Tchad a grandement contribué à la rémission et à la stabilisation de la région.

En quatrième point, je souhaiterais revenir sur les changements climatiques. Le Conseil et les pays émetteurs doivent prendre leurs responsabilités devant l'étendue des impacts climatiques qu'une région comme la mienne subit. Je demande aux membres du Conseil de soutenir nos appels en faveur de programmes d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole où plus de 80 % des femmes évoluent, y compris pour assurer la sécurité semencière du pays, mais aussi pour appuyer notre transition vers une économie verte, durable, respectueuse de l'environnement et reconnaissant le rôle des femmes, afin que nos jeunes d'aujourd'hui et nos futures générations puissent vivre dans la dignité.

Et enfin, je demande aux membres de s'assurer que toute décision ou action du Conseil, toute intervention qu'il sollicite, tout rapport qu'il commande comprenne une analyse de genres robuste et intersectionnelle avec des données précisant le sexe, l'âge, le handicap et autres caractéristiques nécessaires selon le contexte, en

particulier lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre la résolution 2417 (2018). Le Conseil doit exiger une analyse des conflits en fonction du genre afin de pouvoir répondre aux droits et aux besoins des femmes et des filles qui sont les plus durement touchées. Cela garantira que les engagements du Conseil sur les questions des femmes et la paix et la sécurité sont intégrés à sa responsabilité de mettre fin aux conflits et à la faim.

Je ne saurais conclure sans demander aux membres du Conseil d'avoir une pensée pour les communautés, les femmes et les jeunes déplacés, les réfugiés vivant dans des conditions dépassant l'entendement humain. Avec moi, ce sont toutes les femmes de mon pays et de ma région qui sont debout, devant le Conseil aujourd'hui, pour lui demander de nous aider à éduquer nos filles, à être protégées, à être organisées et financées, à être représentées et à participer équitablement dans tous les espaces de la société, y compris dans les structures de coordination et de prise de décisions humanitaires et relatives aux conflits. Le Conseil bâtira ainsi une paix durable.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Mounkaïla de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la Confédération suisse.

Je remercie tout d'abord le Secrétaire général António Guterres, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mirjana Spoljaric Egger, ainsi que M<sup>me</sup> Aïchatou Mounkaïla, pour leurs interventions.

Nous venons de l'entendre, tous les conflits armés sont différents, mais tous ont un point en commun, tous ont un dénominateur commun : la souffrance des civils. C'est le cas par exemple, actuellement, en Ukraine. Dans l'année écoulée, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/345), la moitié des personnes civiles tuées dans les zones de conflit à travers le monde l'ont été en Ukraine. Ces morts sont naturellement intolérables.

La vie des civils est donc en danger constant. Dans les zones de conflit, l'accès à la nourriture est entravé, mais aussi l'accès à la santé, à l'eau potable et à d'autres services essentiels. Le manque de biens et services essentiels pour la population civile coûte, *in fine*, plus de vies que l'impact direct des hostilités, et ceci, à court, à moyen et à long termes. Ce sont les groupes les plus vulnérables, je pense ici aux enfants, aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, qui en font encore plus les frais.

Dans ce cadre, le respect du droit international humanitaire est une priorité pour nous toutes et tous, ici autour de cette table. Naturellement, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, en tant que siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Suisse se sent d'autant plus tenue par cet impératif humanitaire.

Le travail du CICR est d'une valeur inestimable pour la protection des civils et les récentes attaques sur l'impartialité de l'organisation nous inquiètent. Le récit de M<sup>me</sup> Mounkaïla nous rappelle aussi le rôle clef que joue la société civile et le besoin d'inclure ces acteurs dans nos réflexions et nos actions.

Il y a des chiffres, mais derrière tous ces chiffres, il y a bien sûr des êtres humains, des familles, des destins humains individuels. Je dois préciser que pour préparer ce débat, je suis allé dans plusieurs régions qui sont directement concernées par les instabilités et les problèmes. J'ai eu, par exemple, l'occasion de me rendre dans le nord du Mozambique, à Mueda et à Pemba, avec le Président Nyusi, pour me rendre compte de la situation et voir les populations vivre avec, dans le fond, des situations qui ne sont pas toujours simples à gérer, avec des risques à gérer. Qu'il me soit permis, dans ce cadre, de souligner, comme on le sait, que le Mozambique vient d'annoncer le désarmement et la démobilisation de la dernière zone base militaire rebelle au centre du pays. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Président Nyusi, mais aussi le chef de la Résistance nationale mozambicaine, Ossufo Momade, pour leurs efforts dans la construction de la paix au Mozambique. Ils nous ont montré, ils ont montré au monde, que l'arme la plus puissante pour atteindre la paix est toujours le dialogue.

Je suis aussi allé dans l'est de la République démocratique du Congo, comme vous l'avez fait avec les Représentants permanents du Conseil. Je suis allé à Goma et à Bukavu, où j'ai notamment rencontré des civils ayant assisté à l'assassinat de membres de leur famille, au pillage de leurs biens, des femmes qui ont été violées, en situation de très grande vulnérabilité. Et malgré des parcours tellement difficiles, tous les gens que j'ai rencontrés se sont montrés combatifs et optimistes quant à l'avenir.

Mais on ne peut pas simplement compter sur la résilience des populations. Le droit international humanitaire impose des obligations claires et sans équivoque à toutes les parties à un conflit, mais aussi à nous toutes et tous, les États signataires des Conventions de Genève.

Les conflits sont les principaux facteurs de la faim. Ils renforcent l'insécurité alimentaire. Le Secrétaire

général l'a très bien détaillé dans son rapport. De plus en plus de personnes souffrent de la faim aiguë, ce chiffre étant passé à environ 260 millions de personnes. Cela doit correspondre à peut-être 30 fois la ville de New York. Deux tiers de ces personnes vivent dans des zones de conflit, en République démocratique du Congo ou au Soudan, ou dans des zones de violence, par exemple en Haïti. Les impacts des conflits armés sont directs. Les récoltes sont détruites, les terres deviennent stériles, les dépôts de grains sont rasés, les marchés sont fermés. Mais il y a aussi des conséquences indirectes. L'approvisionnement en eau, par exemple, est menacé. Le manque d'électricité ou d'énergie met en péril le stockage des aliments et, simplement, le déplacement des populations conduit à l'abandon de la culture des terres.

Nous sommes actuellement témoins de la manière dont l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine entraîne une hausse massive des prix dans le monde entier. J'aimerais, à ce titre, saluer l'ensemble des acteurs qui ont permis à l'Initiative de la mer Noire d'être prolongée dernièrement et nous féliciter, dans ce cadre, des bons offices du Secrétaire général et dire que nous sommes naturellement prêts à apporter tout notre soutien, notamment dans notre rôle d'État hôte dans ce cadre.

Le Conseil a reconnu le lien entre les conflits et l'insécurité alimentaire, et il a condamné les attaques illicites qui privent la population civile des biens indispensables à sa survie. Je mentionne ici les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021). Avec les obligations du droit international humanitaire, nous avons donc, en plus de ces deux résolutions, tous les instruments, juridiques, politiques, opérationnels – et ils sont solides – pour protéger les civils de l'insécurité alimentaire liée aux conflits. Nous nous devons maintenant, dans la situation que nous connaissons, mieux les mettre en œuvre.

Et je vois les pistes suivantes.

Premièrement, évidemment, toutes les parties à des conflits doivent mettre fin aux attaques illicites et à l'utilisation abusive des biens indispensables à la survie des populations civiles. Les droits humains restent applicables et ils devraient rester intangibles, même dans les situations de conflit. Une mesure, mentionnée par le Secrétaire général, est de réduire les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées. La Suisse a signé la Déclaration politique de Dublin sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, l'année dernière, et j'appelle les autres États à en faire de même.

Deuxièmement, il faut pouvoir toujours garantir un accès humanitaire plein, rapide, sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin. C'est l'occasion de remercier les organisations humanitaires qui s'engagent et qui s'emploient à sauver des vies.

Troisièmement, il convient de rappeler que les parties aux conflits qui utilisent la famine dont souffrent des civils comme méthode de guerre doivent être tenues pour directement responsables. Affamer des civils est un crime de guerre, ni plus ni moins.

Le quatrième point, conformément aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, c'est la participation des femmes de manière pleine, significative et sûre à tous les niveaux de décision, dans tous les processus visant à protéger la population civile.

Le cinquième point, le dernier, porte sur les opérations de paix des Nations Unies qui ont un rôle clef dans la protection des civils, et il est primordial que nous nous efforcions à maintenir le niveau de protection de ces opérations lorsqu'elles se trouvent aussi en transition. Vous aurez compris mon allusion, notamment à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, que j'ai visitée à Goma, le mois dernier, et qui s'engage dans une situation très difficile.

Pour conclure, la protection des civils est une question urgente, et le respect du droit international humanitaire est impératif. Une urgence et un impératif. Ensemble, nous devons développer notre engagement pour que la protection des civils soit assurée, non seulement sur le papier, mais aussi dans les faits.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Président de la République du Mozambique.

**Le Président Nyusi** (*parle en portugais ; interprétation assurée par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter mon cher ami, S. E. M. Alain Berset, à l'occasion de la présidence suisse du Conseil de sécurité en ce mois de mai.

Le thème proposé pour le débat d'aujourd'hui, à savoir « Garantir la sécurité et la dignité des civils dans les conflits : agir contre l'insécurité alimentaire et protéger les services essentiels », est de la plus haute importance pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La question soumise par la Confédération suisse à l'examen de cet organe est une question sensible qui touche le cœur de nombreuses personnes, notamment les Mozambicaines et les Mozambicains qui, en ce moment même, sont confrontés à cette réalité.

Garantir la sécurité, le respect des droits humains et la dignité humaine constitue le socle du droit international humanitaire, qui est profondément ancré dans la Convention de Genève de 1949 et ses protocoles additionnels, ainsi que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes attachés à ces principes. Nous avons réaffirmé cet engagement hier, à Genève, lors d'une réunion avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk.

Nous félicitons la Confédération suisse pour son rôle historique dans la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de référence au niveau international visant à atténuer les souffrances humaines dans les situations de conflit et d'autres crises humanitaires, notamment par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le CICR est présent au Mozambique. Il s'agit de l'une des organisations d'aide humanitaire les plus importantes dans différents types de crises, adhérant strictement aux principes d'humanisme et d'impartialité dans le cadre de ses opérations.

La juste lutte pour l'indépendance nationale du Mozambique ; la guerre d'agression et de déstabilisation menée par les régimes racistes de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud de l'apartheid, qui a coûté la vie à plus d'un million de personnes et fait environ 5 millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays ; les tensions militaires et politiques qui ont suivi et qui, à elles seules, ont plongé des civils sans défense dans des situations de vulnérabilité ; les cyclones et sécheresses récurrents sont autant de situations dans lesquelles il a fallu protéger les civils en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la préservation des biens et des services essentiels. Durant ces moments douloureux qu'ont connus les victimes mozambicaines de la violence émanant des conflits, la sécurité alimentaire pour la survie a été garantie en associant la population elle-même à la production alimentaire malgré les conditions extrêmement difficiles.

En mars, lors de notre présidence du Conseil de sécurité, nous avons eu l'occasion d'expliquer en détail le processus du dialogue pour la paix (voir S/PV.9299), dont la phase finale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pourrait, comme l'a souligné à juste titre le Président Alain Berset, s'achever en juin avec la fermeture du dernier camp de la Résistance

nationale mozambicaine (RENAMO). Nous en félicitons la RENAMO et ses dirigeants.

À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général et son envoyé personnel au Mozambique, qui nous a apporté un soutien considérable. Cette aide sera très importante, car nous passons maintenant à la phase de versement des pensions. J'ai expliqué que, pour trouver un équilibre en termes de durabilité de la paix au Mozambique, mon gouvernement avait décidé de verser des pensions aux ex-combattants et, comme il s'agit d'un nouveau processus, nous aurons encore besoin de l'équipe qui travaille sur ce processus pendant un certain temps afin de garantir sa mise en œuvre.

Nos observations d'aujourd'hui porteront sur les efforts déployés par le Mozambique pour protéger les civils en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de fournir des services essentiels dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Depuis octobre 2017, des groupes terroristes ont mené des attaques armées dans la province de Cabo Delgado, qui ont causé la mort de plus de 2 000 civils, fait de nombreux blessés, provoqué de nombreux traumatismes psychologiques, séparé des familles et donné lieu à des enlèvements et à des violences contre les femmes et les enfants.

Comme dans d'autres régions de l'Afrique et du monde, au Mozambique, les terroristes agissent au mépris des principes du droit international humanitaire, sans respect pour la vie ou la dignité humaine. Dans leur mode opératoire, les terroristes cherchent à infliger la plus grande souffrance possible à leurs victimes afin d'accroître la terreur et la peur au sein de la population. En plus de provoquer des déplacements massifs de population, les groupes terroristes s'installent dans des zones à forte production agricole et halieutique, privant les populations de l'accès à des ressources indispensables et mettant en péril leur sécurité alimentaire.

C'est pourquoi la principale préoccupation de notre gouvernement et de nos forces de défense et de sécurité est la protection de la vie et de la dignité des civils, y compris la réinsertion sociale des terroristes capturés ou qui se sont enfuis de leur groupe. À l'heure actuelle, on estime que, sur un total de 800 000 personnes déplacées, environ 300 000 ont déjà regagné leur lieu d'origine grâce à l'amélioration de la situation en matière de sécurité au cours des derniers mois.

En février, le Président Alain Berset s'est rendu au Mozambique, comme il l'a indiqué, et a eu l'occasion de se

rendre dans le district de Mueda, où est déployé le quartier général du commandement militaire pour la lutte contre le terrorisme. Dans la province de Cabo Delgado, le Président Alain Berset, en raison de son intérêt pour la défense des civils dans les conflits, a pu constater de première main les efforts que nous déployons pour protéger les civils et fournir des services essentiels. Il s'est entretenu avec des personnes déplacées en cours de réadaptation psychosociale et participant à des programmes d'autonomisation, principalement destinés aux femmes. Les Mozambicains lui sont reconnaissants des encouragements et de la solidarité qu'il a exprimés dans ses échanges avec les civils.

Les actions de protection des civils dans mon pays font l'objet d'un débat ouvert, partagé et concerté au sein d'une commission multisectorielle composée de membres du Gouvernement et d'organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Les forces de défense et de sécurité mozambicaines, pour leur part, et ceux qui nous soutiennent dans la lutte contre le terrorisme, à savoir le Rwanda et la Communauté de développement de l'Afrique australe, accordent la priorité à la protection des populations civiles et à la socialisation avec elles grâce à une participation conjointe à des activités de production et de reconstruction, des dons, des activités culturelles et sportives, entre autres, dans le respect des règles du droit international humanitaire. Nous constatons ainsi que les populations socialisent avec les soldats qui sont bien accueillis dans la communauté et qu'ils participent ensemble à des activités sociales.

Dans le cadre de ce processus, outre la lutte armée contre les actes terroristes, nous avons concomitamment adopté une approche multidimensionnelle, prenant en compte plusieurs aspects clefs d'une protection résiliente des civils dans les situations de conflit. Cette approche inclut notamment des programmes de développement socioéconomique qui se concentrent sur les jeunes, ainsi que des efforts de coopération internationale. Les mégaprojets qui opèrent dans ce domaine y contribuent également en formant des jeunes et des femmes à l'emploi indépendant. Il existe également des programmes d'aide humanitaire et de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité mozambicaines en vue d'assurer une protection durable de la population et de défendre

l'intégrité territoriale nationale, y compris lorsque les pays qui nous soutiennent se seront retirés de notre pays. Nous avons ainsi établi dans la province de Cabo Delgado plus de 50 centres de réinstallation pour accueillir les civils déplacés qui ne peuvent pas être logés dans les foyers de membres de leur famille. À leur arrivée au centre de réinstallation, les nouveaux venus sont soumis à une évaluation de leur situation sanitaire afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide adéquate en cas de besoin.

Dans l'optique d'atténuer l'insécurité alimentaire, outre la revitalisation de l'agriculture, nous nous sommes fixé, en tant que Gouvernement et pays, le défi de mettre en œuvre un programme de reconstruction des infrastructures détruites ou vandalisées par les terroristes à Cabo Delgado et de rétablir les services publics essentiels, tels que les installations sanitaires, les écoles, les systèmes d'approvisionnement en eau, les communications et l'énergie, parmi d'autres infrastructures. Nous avons aussi mis à disposition des intrants pour la production agricole et la pêche afin de garantir l'autosuffisance alimentaire des populations et leur permettre de générer leurs propres revenus. Nous disons que nous préférons donner aux personnes un hameçon pour qu'elles puissent pêcher tous les jours, plutôt que du poisson qui a déjà été pêché. Ce faisant, nous assurons une plus grande durabilité à ces familles.

Nous lançons un appel à l'aide internationale, étant donné l'ampleur des destructions et des souffrances que connaissent actuellement les populations civiles touchées dans la région septentrionale de Cabo Delgado.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Mozambique réaffirme son engagement à continuer de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons le Conseil de sécurité à poursuivre ses efforts pour parvenir à une cessation des hostilités dans tous les conflits à travers le monde qui continuent de coûter des vies humaines, plaçant des milliers de civils innocents dans une situation perpétuelle d'extrême vulnérabilité.

Personne n'y gagne si l'on ne peut empêcher la perte de vies humaines. Cela est extrêmement important. C'est pourquoi, cette semaine, nous poursuivons nos échanges avec toutes les parties prenantes au conflit à Maputo et le mois prochain aussi, au niveau international, car nous savons combien il est douloureux de voir quelqu'un mourir et d'entendre ensuite qu'on cherche à trouver des excuses à ces conflits.

Durant son mandat au Conseil, le Mozambique tient également à mettre l'accent sur le lien entre paix et climat. C'est pourquoi nous exhortons tous les États à mobiliser toutes les ressources scientifiques, technologiques, humaines et financières pour lutter contre tous les types de menaces qui pèsent sur les populations, comme les guerres d'origine humaine, les pandémies, la faim et les conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques.

Je conclurai en félicitant une fois de plus la Confédération suisse, et en particulier le Président Alain Berset, de nous donner l'occasion de partager nos expériences sur ce vaste sujet qu'est la protection des civils en période de conflit armé, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et les services essentiels.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au Président de la République de Malte.

**Le Président Vella (Malte) (parle en anglais) :** Je tiens, pour commencer, à remercier la présidence suisse du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance sur la protection des civils. Je remercie également de leurs exposés et interventions édifiants de ce matin le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M<sup>me</sup> Mirjana Spoljaric Egger, et tous les autres orateurs qui m'ont précédé.

La vie de millions de civils dans le monde continue d'être affectée par une multitude de crises, notamment la faim due aux conflits, les violences ciblées, les déplacements et les changements climatiques. De la République centrafricaine à l'Afghanistan, du Myanmar à l'Éthiopie, la corrélation entre conflits et faim est évidente. Des millions de personnes sont aux prises avec des niveaux de famine critiques résultant du fléau de la guerre et des conflits armés, réalité lugubre dont le Conseil a pris acte en adoptant à l'unanimité la résolution 2417 (2018).

Depuis le 15 avril, plus de 700 000 personnes ont fui le Soudan par peur : peur des conséquences directes de l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées, peur que les hôpitaux soient délibérément pris pour cible dans les zones de conflit ou peur de se voir refuser l'accès à une aide humanitaire dont elles ont désespérément besoin.

En Haïti, les niveaux extrêmes de violence en bandes organisées ont envenimé les crises sous-jacentes et déjà en place et, rien que le mois dernier, 600 personnes ont été tuées à Port-au-Prince. De plus en plus de femmes et d'enfants sont victimes d'homicides, de violences sexuelles et fondées sur le genre et d'enlèvements.

En Syrie, un conflit persistant a désormais réduit à néant les infrastructures de base et critiques dont les populations dépendent pour survivre. Il a contraint des enfants à l'abandon scolaire et au mariage précoce et forcé. Le choléra est omniprésent. Les sources d'eau propres ont été souillées, les terres agricoles contaminées et l'approvisionnement en électricité interrompu.

En Israël et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'à Gaza, le nombre de morts parmi les civils, notamment les femmes et les enfants, reste intolérable. Les tirs aveugles de roquettes et le meurtre de civils sont tout aussi intolérables. Les démolitions, expulsions et autres incidents de violences continuent d'attiser les tensions et d'aggraver une situation déjà périlleuse.

La guerre en Ukraine continue d'avoir de graves répercussions sur la population civile, tant en Ukraine qu'ailleurs, et exacerbe l'insécurité alimentaire qui sévissait déjà dans le monde. Nous sommes témoins aujourd'hui d'un regain de violence dans le pays, voué à faire toujours plus de morts et de destructions à grande échelle.

Dans tous ces contextes de crise et d'urgence humanitaire complexe, la protection des civils, ainsi que la pérennité de l'accès et de l'appui humanitaires, doivent être garanties par le Conseil. Les obstacles bureaucratiques, arbitraires et discriminatoires qui entravent l'acheminement rapide d'une aide vitale sont inacceptables, car sans accès humanitaire opportun, il ne peut y avoir de réponse humanitaire digne de ce nom. À cet égard, étant donné que les sanctions, si elles ne sont pas ciblées, peuvent involontairement avoir des conséquences humanitaires néfastes, directes ou indirectes, sur les populations civiles innocentes, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 2664 (2022) qui prévoit une dérogation pour raison humanitaire à tous les régimes de sanctions mis en place par l'ONU. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que les civils ne fassent pas, par inadvertance, les frais de conséquences involontaires dues aux actions des individus sanctionnés.

Les restrictions qui empêchent les Afghanes de se déplacer, de travailler et d'offrir leurs services à l'ONU et aux organisations non gouvernementales ont gravement affecté les opérations humanitaires dans tout le pays. Les exigences discriminatoires imposées aux travailleuses humanitaires au Yémen ont retardé et interrompu des missions et programmes cruciaux. Nous devons veiller à ce qu'en ces temps d'horreur irrationnelle et indicible, le respect fondamental des droits humains et de la dignité humaine soit préservé.

Malte rappelle que, dans toutes ces situations de crise à travers le monde, les civils ne sont pas et ne devraient jamais être pris pour cible. Les travailleurs humanitaires, les secouristes et les bénévoles qui leur viennent en aide ne devraient pas être pris pour cible. Les biens et services indispensables à la survie des populations civiles ne sont pas et ne devraient pas être pris pour cible. Ces distinctions sont claires. Nous ne pouvons jamais dire que nous ne savions pas.

Malte se félicite que les parties soient parvenues à un accord pour proroger de deux mois supplémentaires l'Initiative de la mer Noire, et je remercie le Secrétaire général de ses efforts dévoués à cet égard. Malheureusement, nous avons déjà pu constater les incidences qu'a eues la perturbation des exportations agricoles de cette région sur les marchés vulnérables de la Corne de l'Afrique et du Levant. Il est primordial que cette bouée de sauvetage soit garantie et reste en place aussi longtemps qu'elle est prévue et nécessaire. Le monde ne devrait pas être soumis à un chantage à la faim. La famine ne doit pas être brandie comme une arme, dans quelque conflit que ce soit.

En ce qui concerne l'avenir, je voudrais faire les trois observations suivantes. Premièrement, le Conseil doit prendre au sérieux son obligation de veiller à l'application du principe de responsabilité pour les personnes qui ont violé le droit international et, en particulier, celles qui ont ordonné la destruction d'infrastructures civiles cruciales pour la production et la disponibilité des denrées alimentaires, qui ont pris part à leur destruction ou qui ont empêché leur fonctionnement. Les notes blanches, telles qu'évoquées dans la résolution 2417 (2018), doivent être transmises rapidement pour que le Conseil puisse y donner suite. Nous devons mettre un terme à la faim provoquée par les conflits avant qu'il ne soit trop tard.

Deuxièmement, l'ONU peut engager une collaboration plus étroite avec les parties à un conflit, en particulier lorsqu'elles sont étatiques, pour veiller à ce que les infrastructures de biens ou de services indispensables à la survie de la population civile soient dûment tenues à l'écart du conflit. Ces programmes de déconfliction peuvent constituer un niveau de protection supplémentaire. Toutefois, ils ne sauraient remplacer le fait pour les parties de s'acquitter des obligations que leur fait le droit international ou de leur devoir de précaution.

Troisièmement, il ne suffit pas de s'appuyer uniquement sur l'aide alimentaire humanitaire d'urgence face aux crises contemporaines. Nous savons qu'un soutien et des interventions rapides et opportuns auprès des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des exploitants

forestiers, dont les moyens de survie de base sont affectés par les conflits ou le climat, ont une incidence positive sur la disponibilité de la nourriture dans les contextes de crise. Nous devons nous employer à accroître l'aide alimentaire d'urgence et à protéger la production agricole dans les situations de crise, pour le plus grand bénéfice des populations.

Enfin, nous devons augmenter le financement des interventions humanitaires. Les dépenses militaires mondiales ont atteint un niveau record de 2 240 milliards de dollars en 2022, alors que les plans d'intervention humanitaire des Nations Unies, dont le total s'élève à 51 milliards de dollars pour 2023, peinent à être financés. Cela donne une image peu flatteuse de notre système multilatéral mondial et des valeurs que nous sommes censés défendre. Par ailleurs, nous devons agir pour mettre un terme aux flux continus et réguliers d'armes et de munitions dans des zones de conflit, alors que la menace de la faim, voire de la mort, pèse sur les civils qui habitent dans ces zones, parce que les convois humanitaires ne peuvent pas les atteindre. Les souffrances, les cris et les lamentations de tant d'hommes, de femmes et d'enfants doivent être entendus et pris en compte. Le monde compte sur l'action et le leadership du Conseil pour protéger les plus vulnérables de tout danger et de la souffrance – ou pire.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Suisse et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat de cette année sur la protection des civils. C'est un grand plaisir pour moi de participer à ce débat sous votre présidence. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge et la représentante de la société civile de leurs observations édifiantes.

Je voudrais tout d'abord indiquer que le Brésil s'associe à la déclaration qui sera faite par l'État du Koweït au nom du Groupe des Amis pour la protection des civils en période de conflit armé.

Le choix du thème du débat de cette année ne pouvait pas être plus opportun. Malheureusement, après plus de 150 ans de progrès en matière de développement du droit international humanitaire, les belligérants n'accordent toujours pas la priorité aux efforts visant à réduire les préjudices causés aux civils et à protéger les infrastructures civiles critiques pendant les conflits. Le rapport de 2022 du Secrétaire général sur la protection des civils (S/2022/381) contient des exemples poignants

qui illustrent pourquoi les parties à des conflits doivent redoubler d'efforts pour protéger les civils.

Après avoir tiré des enseignements des événements tragiques, notamment ceux survenus dans les Balkans et au Rwanda, le Conseil de sécurité a finalement inscrit la protection des civils à son ordre du jour en 1999. Depuis lors, il a adopté un certain nombre de documents qui complètent le cadre robuste mis en place par le droit international humanitaire pour protéger les civils. Malgré l'existence de ce vaste ensemble de normes, dans une large mesure, les civils demeurent vulnérables dans les contextes de guerre, et dans la plupart des situations, la vie des civils n'a pas été épargnée – en effet, la mort d'un civil est une mort de trop. Même si les contextes sont parfois différents, les actions restent en grande partie les mêmes : l'emploi aveugle d'armes explosives dans les zones urbaines et autres zones densément peuplées ; les attaques contre les infrastructures civiles, les écoles et les installations médicales ; la perturbation des activités agricoles et commerciales ; les attaques dirigées contre le personnel médical et humanitaire ; les violences sexuelles liées aux conflits ; et l'exacerbation de la vulnérabilité des femmes, des enfants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des personnes handicapées.

Ce mois-ci marque le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2417 (2018), qui reconnaît le cercle vicieux du conflit armé et de l'insécurité alimentaire. Son adoption n'était que le point de départ – il reste encore beaucoup à faire. L'augmentation des niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde est un problème dû à de nombreux facteurs, dont les conflits sont l'une des principales causes. Aujourd'hui, une grande majorité de la population mondiale souffrant de faim aiguë se trouve dans des zones touchées par des conflits. Les conflits, en particulier ceux qui se prolongent, contribuent à l'insécurité alimentaire à long terme. Ils affaiblissent les réseaux sociaux et économiques, réduisent la résilience et perturbent les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures. Ils entraînent également une baisse de la production et des rendements, ce qui porte souvent atteinte à trois des principaux piliers de la sécurité alimentaire, à savoir la stabilité, la disponibilité et l'accès. Par conséquent, nous devons traduire les dispositions de cette résolution en mesures concrètes.

Parmi les nombreuses recommandations importantes énumérées dans le rapport du Secrétaire général, je voudrais souligner la nécessité de trouver des solutions politiques aux conflits, d'appuyer les économies des pays

vulnérables et de préserver les moyens de subsistance. Les solutions politiques aux conflits sont l'une des raisons d'être de cet organe et un outil essentiel pour mettre fin à l'interaction entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire. Même en l'absence de réelles perspectives de paix, des mesures concrètes visant à garantir l'accès aux denrées alimentaires et l'acheminement de l'aide humanitaire sont essentielles pour sauver des vies.

Bon nombre des pays touchés par des conflits étaient déjà des importateurs nets de produits alimentaires. L'aggravation des hostilités ne fait qu'exacerber leur vulnérabilité. La trêve et la facilitation subséquente des exportations vers le Yémen, soutenues par le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, ou encore l'ouverture de nouveaux couloirs humanitaires en Syrie, sont des exemples éloquentes de la manière dont les solutions politiques peuvent apporter des avantages substantiels à la sécurité alimentaire – et même à la survie – des populations touchées. Nous espérons que ces initiatives contribueront également à rétablir la confiance entre les parties et à ouvrir la voie à la paix.

Il est également essentiel de reconnaître que l'acheminement de l'aide humanitaire sous forme de transferts de denrées alimentaires en nature peut potentiellement nuire aux pays qui ont encore une certaine capacité de production. Nous savons que la fourniture d'une aide alimentaire en nature aux pays dont les marchés fonctionnent encore peut fausser les prix et entraîner le déplacement des producteurs locaux. Lorsque cela est possible, il faut fournir une aide sous forme de transferts en espèces, qui donnent aux populations les moyens de répondre à leurs besoins essentiels et aident les producteurs locaux à prospérer.

Nous ne devons pas oublier que les déplacements provoqués par les conflits obligent souvent les populations à abandonner leurs terres et leurs moyens de subsistance. Cela les place dans une situation de grande vulnérabilité et les expose à diverses formes d'insécurité alimentaire. La mise en œuvre des mesures de résilience revêt encore plus d'importance en période de conflit. Nous saluons les diverses initiatives que les organismes basés à Rome, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, mettent en place dans les pays touchés par des conflits armés.

En 2022, le conflit en Ukraine a fait exploser les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Bien que les prix des denrées alimentaires soient revenus à des niveaux similaires à ceux d'avant le début du conflit, le fléau de l'inflation, particulièrement néfaste pour les pauvres et

les personnes démunies, plane toujours sur le monde. Les pays en développement ont été particulièrement touchés par les répercussions du conflit en Ukraine en raison de leur vulnérabilité structurelle aux fluctuations des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles. Le renouvellement de l'Initiative de la mer Noire est une mesure essentielle pour réduire les incertitudes entourant l'approvisionnement mondial en céréales et en engrais.

Comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/345), les conflits sont l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire aiguë, mais ils ne sont pas les seuls. Les conflits, associés à l'inflation, aux goulets d'étranglement commerciaux et à d'autres problèmes macroéconomiques, compromettent l'accès aux denrées alimentaires, en particulier dans les pays en développement. Il est donc impératif d'apporter des réponses à l'insécurité alimentaire dans toutes les instances compétentes.

Les mesures coercitives unilatérales, ainsi que les subventions qui faussent le marché et d'autres formes de protectionnisme, entravent la capacité des pays en développement à mettre en place des systèmes agroalimentaires résistants et à participer pleinement aux marchés internationaux. Si on ne s'attaque pas à ces pratiques omniprésentes, ces pays continueront à faire les frais des inégalités mondiales. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2664 (2022) en décembre 2022. Elle jouera un rôle important en garantissant l'acheminement d'une aide humanitaire impartiale, notamment des denrées alimentaires et des fournitures médicales, aux millions de civils qui ont le malheur de vivre sous des régimes de sanctions. La mise en œuvre de cette résolution au niveau national sera essentielle pour garantir son efficacité.

Le Brésil, qui est l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires au monde, a tout intérêt à garantir la sécurité alimentaire, que ce soit au niveau national ou en tant qu'objectif de politique étrangère. Le Brésil restera un fournisseur international fiable en vue de compléter les initiatives de production locales et de garantir une alimentation adéquate et accessible. La Constitution brésilienne reconnaît le droit à une alimentation adéquate, ce qui reflète la détermination de mon pays à lutter contre l'insécurité alimentaire. Le Président Lula da Silva lui-même est un fervent défenseur de la lutte contre la pauvreté et la faim, tant au Brésil qu'au-delà de ses frontières.

Nous accordons également l'attention nécessaire à ce sujet dans le cadre de notre mandat actuel de membre élu du Conseil. Nous sommes fiers d'être, en collaboration

avec la Suisse, le point de contact pour la sécurité alimentaire et les conflits au sein de cet organe. Comme nous le savons, il est capital d'éliminer la faim pour réaliser les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À la lumière des importants progrès des technologies de production agricole, la faim est tout à fait évitable et, plus important encore, elle est inacceptable. Les sociétés qui parviennent à nourrir leurs populations et à leur offrir des perspectives économiques sont plus résilientes et moins vulnérables aux conflits. Il est possible d'atteindre cet objectif. Il s'agit également d'un impératif moral pour nous tous.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la Ministre des changements climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis.

**M<sup>me</sup> Almheiri** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants des observations instructives qu'ils ont formulées aujourd'hui, et je remercie la présidence suisse du Conseil d'avoir organisé cet important débat public.

Les Émirats arabes unis accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2023/345) sur la protection des civils en période de conflit armé. Il constitue une ressource essentielle pour comprendre les tendances dans le contexte de plus de 100 conflits armés qui se poursuivent dans le monde. En 2022, plus d'un quart de milliard de personnes souffraient de faim aiguë dans 58 pays et territoires, dont beaucoup étaient en proie à des conflits armés. Durant cette période, les effets des changements climatiques et la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants ont aggravé les besoins urgents des civils. Les services de base sont essentiels à la survie, à la sécurité et à la dignité des civils. Dans les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021), le Conseil de sécurité demande clairement aux parties à des conflits de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Pourtant, les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui ont souligné à juste titre un problème qui n'est malheureusement que trop familier. L'une des principales raisons pour lesquelles les civils continuent de souffrir de l'insécurité alimentaire découlant des conflits sont les lacunes observées dans la mise en œuvre de règles clairement établies. C'est pourquoi il est si important que nous renouvelions aujourd'hui notre engagement collectif à faire respecter le droit international humanitaire.

Les Émirats arabes unis souhaitent souligner trois points aujourd'hui.

Premièrement, pour lutter contre l'insécurité alimentaire, nous devons faire face au problème existentiel de notre époque, à savoir les changements climatiques. En tant que multiplicateur de risques, les effets néfastes des changements climatiques, tels que les fortes inondations et les graves sécheresses, exacerbent déjà l'insécurité alimentaire. La science nous a enseigné que si l'on continue à faire comme si de rien n'était, les catastrophes naturelles seront plus fréquentes et gagneront en intensité. Elles risquent d'avoir des répercussions non seulement sur les cultures, mais également sur les infrastructures essentielles des systèmes alimentaires, en sus de leurs conséquences catastrophiques sur la vie humaine. Dans les situations de conflit, la capacité des États fragiles à se relever de tels chocs est beaucoup plus faible. Les conséquences de l'incapacité à reconnaître les risques associés aux changements climatiques et à s'y préparer sont trop lourdes à supporter. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra aux Émirats arabes unis d'ici la fin de l'année, les systèmes alimentaires et d'approvisionnement en eau, ainsi que les incidences des changements climatiques sur la capacité des nations à se relever de catastrophes, feront partie des principales priorités.

Deuxièmement, quelles qu'en soient les raisons, nous ne pouvons permettre que les sanctions aggravent involontairement l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit armé, notamment en ce qui concerne l'acheminement des denrées alimentaires et des intrants agricoles et le maintien des services essentiels. La résolution 2664 (2022) a fait date en établissant une dérogation pour les régimes de sanctions de l'ONU afin de continuer à acheminer l'aide humanitaire et de répondre aux besoins essentiels des personnes. Nous appelons tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre les dispositions de la résolution et nous les encourageons à déployer des efforts similaires pour faire en sorte que les sanctions nationales ne nuisent pas à la capacité de répondre aux besoins essentiels des civils vulnérables. Ces efforts comprennent le fonctionnement, l'entretien et la réparation des infrastructures civiles essentielles, telles que les structures d'approvisionnement en eau et en électricité et les installations alimentaires.

Troisièmement, les organisations humanitaires nationales et les femmes membres de leur personnel doivent être davantage soutenues. L'aide humanitaire atteint son objectif lorsqu'elle est déployée en temps voulu et de manière ciblée. Par nature, les zones de conflit sont des environnements instables où l'action humanitaire est

difficile. La sécurité des travailleurs humanitaires et l'accès des civils à l'aide humanitaire doivent être garantis par les parties au conflit. C'est particulièrement vrai pour les femmes, qui constituent une partie importante des organisations humanitaires et ont également un rôle crucial à jouer en tissant des liens véritables avec la communauté. La situation actuelle au Soudan est l'exemple le plus récent de ces problèmes. Les combats dans les zones urbaines empêchent les acteurs humanitaires internationaux d'atteindre les civils, et la plus grande partie de l'aide est désormais fournie par des acteurs nationaux. Ces organisations fournissent une aide médicale vitale et des abris d'urgence et jouent un rôle critique dans la fourniture de services essentiels et la réduction de l'insécurité alimentaire. Il est crucial de fournir un appui aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entre autres organismes, qui sont intégrées aux communautés qu'elles soutiennent. Si elle tient compte de la dimension de genre, l'aide humanitaire atteindra un public plus large et atténuera les souffrances. Nous prions tous les acteurs de veiller à ce que les femmes puissent faire leur travail librement. C'est pourquoi, le mois dernier, nous nous sommes réunis et avons demandé que l'on accorde un accès total, rapide, sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires, hommes et femmes, en Afghanistan (voir S/PV.9314). Les Émirats arabes unis restent déterminés à appuyer l'action vitale des travailleuses humanitaires afghanes.

La communauté internationale doit intensifier ses efforts. Nous devons à la fois soutenir l'action humanitaire et protéger les services essentiels à la survie. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous acquitter de notre responsabilité collective et œuvrer plus efficacement à la protection des civils pris entre les feux croisés des conflits.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'intérieur du Ghana.

**M. Dery** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, du thème choisi par la Suisse pour le présent débat public et de votre direction compétente des travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. Je vous transmets les salutations chaleureuses du Président Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, qui ne peut se présenter en personne aujourd'hui en raison d'affaires d'État urgentes. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration et je prends acte avec satisfaction des exposés présentés par la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge et la représentante de la société civile.

Il est indispensable de maintenir la sécurité alimentaire et de préserver l'accès des populations civiles

aux services essentiels pour assurer la stabilité et le bien-être de toute société. En temps normal, cet objectif est difficile à atteindre pour de nombreux États mais, dans des situations violentes, il peut devenir une tâche presque impossible pour n'importe quel État. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de donner la priorité aux initiatives mondiales qui préservent la paix, préviennent les conflits et donnent lieu au déploiement rapide de moyens pacifiques en vue de régler les différends avant qu'ils ne conduisent à des violences entre États ou en leur sein. En effet, comme indiqué dans la note de cadrage, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont indiqué en 2020 que,

« 70 % de la population mondiale souffrant de faim aiguë se trouve dans des zones touchées par des conflits. » (S/2023/307, p. 3)

Cette triste réalité est confirmée par le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023*, qui souligne l'échelle et la dimension du problème que représentent les conflits provoquant la faim, en particulier dans les pays africains touchés par des conflits. Pour beaucoup de ces personnes, le droit à l'alimentation, qui est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et énoncé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, est une illusion, car leur capacité à avoir un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive est gravement compromise.

Alors que nous faisons le bilan de plus de cinq ans d'application de la résolution 2417 (2018) et examinons sa contribution importante à l'établissement des liens entre les conflits et la faim, ainsi que la nécessité d'un respect mondial des normes relatives au droit à l'alimentation d'une population, le Ghana estime que la tâche la plus importante qui nous attend est de rompre ces liens destructeurs, même en plein conflit, et de veiller à ce que les systèmes alimentaires promeuvent la paix et ses effets positifs sur la fourniture d'aliments sûrs et nutritifs aux civils. À cet égard, nous continuons d'exhorter la communauté internationale à mettre en œuvre une série de mesures d'urgence et à poursuivre simultanément des investissements à long terme en matière de développement, afin de briser le cercle vicieux de la faim et des conflits. Nous souhaitons plus précisément partager certains domaines d'action prioritaires à l'échelle mondiale en ce qui concerne les mesures d'urgence mondiales.

Premièrement, nous devons agir de toute urgence et à grande échelle pour répondre à l'insécurité

alimentaire aiguë et aux besoins nutritionnels des millions de personnes vulnérables qui vivent dans des situations de conflit à travers le monde, en particulier en Afrique, qui est la région la plus durement touchée. Les populations vulnérables de pays comme le Burkina Faso, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali, le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie et Haïti ne peuvent plus attendre que toutes les parties aux conflits qui y ont cours trouvent une solution parfaite. Face aux problèmes actuels, nous devons continuer de lever les obstacles qui entravent les systèmes alimentaires, en particulier les obstacles d'origine humaine, et de fournir une assistance dans les endroits où elle est le plus nécessaire.

Deuxièmement, nous préconisons le déploiement solide d'outils diplomatiques, politiques, juridiques et humanitaires pour inverser la détérioration rapide et dramatique de la sécurité alimentaire observée dans les zones touchées par des conflits, et nous exhortons la communauté internationale à lancer des appels unifiés exigeant que les parties aux conflits respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le cas échéant, elle doit aussi clairement demander aux parties de ne pas prendre pour cible les systèmes alimentaires et les autres infrastructures d'appui aux moyens de subsistance.

Troisièmement, nous demandons instamment le renforcement des moyens prépositionnés, y compris les pôles humanitaires mondiaux tels que la Cité humanitaire internationale de Doubaï et les pôles humanitaires régionaux tels que celui d'Accra, afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins humanitaires en fonction des stocks alimentaires. De plus, la communauté humanitaire internationale doit consolider ses mécanismes de coordination nationale et régionale relatifs aux programmes et aux interventions visant à faire face aux crises humanitaires, et aligner ses interventions sur les plans d'action nationaux et régionaux. En outre, les principaux donateurs doivent coopérer pour débloquer des fonds de manière à mettre fin aux cloisonnements et faciliter une action intégrée, tout en évitant de privilégier la distribution d'une aide alimentaire aux communautés vulnérables au détriment d'une approche durable consistant à les aider à reconstruire leurs systèmes alimentaires.

Comme nous le savons, les mesures à court terme prises pour faire face aux crises ne sont pas suffisantes. Il est indispensable d'investir à long terme dans le développement pour briser le cercle vicieux de la faim et

des conflits. À cet égard, et en mettant l'accent sur le continent africain, qui est particulièrement touché par l'insécurité alimentaire et les conflits, je souhaite faire trois brèves observations.

Premièrement, nos mesures doivent être axées sur le renforcement de la résilience des économies et des systèmes alimentaires. Cela suppose de soutenir les initiatives, notamment la Position commune africaine sur les systèmes alimentaires durables ; deuxièmement, la poursuite de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine de l'Union africaine et de son cadre de résultats ; troisièmement, les dispositifs régionaux de sécurité alimentaire, tels que la réserve alimentaire de sécurité régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; et, quatrièmement, la mise en œuvre effective et intégrale d'une facilité de 1,5 milliard de dollars des États-Unis pour le plan de production alimentaire d'urgence en Afrique de la Banque africaine de développement, afin de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience sur le continent.

Deuxièmement, le soutien à la mise en œuvre accélérée et complète de la Zone de libre-échange continentale africaine est essentiel pour éviter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en Afrique, en particulier dans les régions susceptibles de connaître des sécheresses et de subir les effets des situations induites par les changements climatiques, qui pourraient aggraver les facteurs de conflits.

Troisièmement, nous insistons sur la nécessité d'intégrer les objectifs de consolidation de la paix à la création de systèmes alimentaires résilients, en prenant en compte les objectifs de sécurité alimentaire dans les programmes et activités de consolidation de la paix.

Pour conclure, je souhaite que nous renouvelions notre engagement à agir de toute urgence, à grande échelle et de concert, pour répondre aux besoins urgents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des millions de personnes vulnérables dans le monde, dont la situation se détériore en raison des conflits. Réaffirmons également notre engagement à fournir une aide humanitaire immédiate, à renforcer la résilience des plus vulnérables et à consolider des systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs.

**Lord Ahmad** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de participer au débat public d'aujourd'hui sous votre direction, Monsieur le Président, et je vous

remercie, ainsi que la Suisse, d'avoir organisé ce débat important à ce moment crucial. Je me félicite de votre contribution et de celles de S. E. le Président de la République de Malte et de S. E. le Président de la République du Mozambique. Avoir une direction au niveau des chefs d'État traduit l'importance de ce sujet. J'ai aussi été particulièrement ému par les observations très concrètes du Ministre Dery, du Ghana, qui a présenté de manière très précise les exigences que les États Membres doivent remplir pour faire davantage et régler les conflits. Je tiens également à remercier nos spécialistes de leurs conseils utiles. La Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M<sup>me</sup> Mirjana Spoljaric Egger, a mis l'accent sur quelques mesures pratiques et sur les difficultés auxquelles elle est confrontée, ainsi que sur les responsabilités liées à la coordination des réponses avec les États Membres. M<sup>me</sup> Mounkaïla a livré des réflexions singulières venues d'Afrique, qui sont très utiles, étant donné que nous estimons que les facteurs de changements climatiques sont une conséquence majeure, qui alimentent à leur tour des conflits.

Le Secrétaire général lui-même dresse un tableau sombre, à juste titre, des conflits qui font rage dans le monde. Le monde est actuellement aux prises avec plus de 20 conflits majeurs sur tous les continents : au Myanmar, au Mali, en Ukraine, au Soudan, au Nigéria, en Afghanistan et en Somalie, pour n'en citer que quelques-uns. Comme nous l'a dit le Secrétaire général Guterres, le nombre de civils touchés qui souffrent et meurent de maladies, de malnutrition et de pauvreté est plus important que le nombre de victimes d'opérations militaires. Voilà la situation en 2023, et tout cela peut être évité. Comme nous l'avons déjà entendu et comme l'a bien souligné la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, la destruction des infrastructures et la perturbation des soins de santé, des économies et de la production alimentaire provoquent des souffrances indicibles.

Cette année, 250 millions de personnes souffrent de la faim aiguë la plus sévère en raison de conflits. En compagnie de S. A. R. la Duchesse d'Édimbourg, j'ai pu, comme d'autres, le constater récemment durant la visite que nous avons effectuée en République démocratique du Congo. Un grand nombre de ceux qui souffrent sont des femmes et des filles. Ce sont les femmes qui ont tendance à manger en dernier et à manger le moins, ou qui finissent par ne pas manger du tout. Dans les situations de conflit, les femmes et les filles sont malheureusement exposées à des niveaux élevés de violence fondée sur le genre, y compris des violences sexuelles odieuses. En tant que Représentant spécial du Premier Ministre britannique

pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit, j'assure au Conseil que je ne les accepterai jamais comme une conséquence inévitable de la guerre, et nul ne devrait le faire. En collaboration avec nos partenaires et amis, nous continuerons de soutenir les rescapé(e)s de violences sexuelles et de les aider à obtenir justice et à reconstruire leur vie.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par M. Poutine a également eu d'autres conséquences, telles que l'inflation et des pénuries de denrées alimentaires, comme vient de le dire le Ministre de l'intérieur du Ghana. Cela a compromis la sécurité alimentaire bien au-delà du continent européen. Nous demandons donc une nouvelle fois à la Russie de mettre fin à son occupation et de permettre aux exportations ukrainiennes, qui sont vitales, de se poursuivre à l'avenir. L'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens en est un élément important, et elle doit être maintenue.

Le Royaume-Uni estime qu'il faut donner la priorité à trois domaines. Premièrement, nous devons faire davantage pour mieux faire respecter le droit international humanitaire. Et nous devons faire plus collectivement pour montrer qu'enfreindre ce droit, c'est véritablement franchir une ligne rouge. Les parties à des conflits doivent répondre de leurs actes. Nous saluons les initiatives prises dans des pays tels que la Somalie, où le Gouvernement fait preuve d'un véritable leadership en mettant davantage l'accent sur la protection des civils et la stabilisation et en dispensant à ses contingents une formation au droit humanitaire préalable au déploiement. Même au Soudan, qui suscite d'immenses et de graves préoccupations, nous nous félicitons que les parties au conflit reconnaissent leurs responsabilités en vertu du droit international et s'engagent à autoriser et à faciliter l'aide humanitaire. Le Royaume-Uni publie à titre volontaire des rapports sur son respect du droit humanitaire, et nous jugeons encourageant que de nombreux autres États fassent de même. Pour lutter contre la faim causée par les conflits, nous devons également mettre davantage l'accent sur les aspects pertinents du droit international humanitaire. Dans le cadre des efforts déployés pour atteindre cet objectif, nous sommes également en train d'élaborer un manuel juridique.

Deuxièmement, nous pouvons mieux utiliser nos systèmes d'alerte rapide. Comme nous l'avons entendu, la résolution 2417 (2018) est notre système d'alerte pour la faim causée par les conflits, et les signalements effectués à ce titre doivent être beaucoup plus rapides. Le Conseil

de sécurité doit agir plus rapidement sur la base des informations fournies afin de sauver des vies.

Troisièmement, nous devons assurer la cohérence et la coordination de nos initiatives diplomatiques, humanitaires, de développement et de paix. En fin de compte, seuls des efforts diplomatiques efficaces et soutenus nous permettront de parvenir à la paix. Et nous ne pourrions pas instaurer une paix durable si nous n'assurons pas un soutien humanitaire garantissant des moyens de subsistance durables. Pour sa part, le Royaume-Uni est fermement résolu à apporter son soutien aux pays qui se relèvent d'un conflit. À cet égard, nous accueillerons le mois prochain à Londres la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine, qui fera également intervenir le secteur privé aux efforts de reconstruction.

Nos discours bien intentionnés doivent rapidement être suivis d'actes. Les civils pris dans un conflit ont besoin d'une protection immédiate. Ils ont besoin de nourriture maintenant. Ils ont besoin de services essentiels, non pas demain mais aujourd'hui. Et ils doivent leur être fournis rapidement. J'assure au Conseil que le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir ceux qui subissent les effets brutaux des changements climatiques, dont nous a parlé M<sup>me</sup> Mounkaïla, et qui sont à l'origine de conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela est assez flagrant autour du bassin du lac Tchad. Demain, le Royaume-Uni se joindra aux États-Unis, à l'Italie, au Qatar et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour appeler l'attention sur la crise dans la Corne de l'Afrique. Nous devons collecter des fonds humanitaires d'urgence pour sauver des vies dès maintenant. Nous devons également investir dans des solutions à long terme afin de renforcer la résilience à l'avenir, comme nous l'avons entendu aujourd'hui de la part de plusieurs représentants, y compris, et c'est important, de représentants de pays africains.

En fin de compte, ensemble, en tant que Nations Unies, nous avons les outils et les moyens à notre disposition pour prévenir et mettre fin aux conflits aujourd'hui, rétablir la stabilité, garantir l'application du principe de responsabilité et rendre la justice, redonner espoir aux civils et leur permettre de retrouver une vie normale. C'est pour nous un impératif moral.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout particulièrement à

remercier la Suisse d'avoir fait de la question urgente de l'insécurité alimentaire causée par les conflits un élément central de sa présidence. Il s'agit également d'une très haute priorité pour le Gouvernement des États-Unis. Je remercie le Secrétaire général Guterres de sa présence parmi nous aujourd'hui et de son rapport au Conseil, qui donne à réfléchir. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Spoljaric Egger, et à la Présidente du Réseau des organisations de femmes du bassin du lac Tchad, Aïchatou Mounkaïla, pour leur présence parmi nous aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue aux nombreux chefs d'État et Ministres présents dans la salle. Leur présence témoigne de l'importance que cette question revêt pour nous tous.

La présente séance d'information dresse un tableau désastreux de la vie d'un trop grand nombre de personnes à travers le monde, un monde dans lequel les civils continuent de faire les frais des conflits. Au début du mois, j'ai lu le rapport annuel publié par le Secrétaire général cette année sur la protection des civils (S/2023/345). C'est un terrible rappel de l'énorme responsabilité qui incombe au Conseil de protéger les personnes en danger. En 2022, l'ONU a enregistré près de 17 000 décès parmi les civils dans 12 conflits armés, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2021. Ce chiffre est bien entendu appelé à augmenter en 2023, en raison de la situation en Ukraine et au Soudan. Rien qu'en Ukraine, l'ONU a enregistré près de 8 000 décès de civils, bien que ce chiffre soit probablement en-deçà de la réalité. Tel est le coût humain de la guerre d'agression brutale et gratuite menée par la Russie en Ukraine, et nous ne devons jamais devenir insensibles à la violence insensée qu'un seul homme, le Président Poutine, a provoquée.

Bien entendu, la guerre a également eu des effets dévastateurs sur les populations vulnérables dans des pays éloignés de l'Ukraine. Des millions de personnes de plus ont été plongées dans l'insécurité alimentaire en raison de ce conflit. Pourquoi ? Parce que la Russie a utilisé la nourriture comme une arme de guerre en Ukraine. Et pendant plusieurs mois, les céréales ukrainiennes ont été empêchées de quitter les ports de la mer Noire. De nombreux pays, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, dépendent de ces céréales. C'est ce qui rend l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens aussi cruciale et qui en a fait une source d'espoir pour le monde entier.

L'an dernier, l'Initiative de la mer Noire a permis l'exportation en toute sécurité de plus de 15 millions de

tonnes de nourriture, notamment du blé, au profit des opérations humanitaires menées en Afghanistan, en Éthiopie, en Somalie et au Yémen. Nous devons faire en sorte que cette aide vitale continue de parvenir aux populations dans le besoin, y compris les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les autres groupes marginalisés qui sont touchés de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement le Secrétaire général de ses efforts pour maintenir cette filière ouverte.

Le rapport sur la protection des civils évoque également le triste sort de ceux qui ont été contraints de quitter leur foyer, sans savoir quand ils pourront revenir, ni même s'ils le pourront un jour. Plus de 100 millions de personnes ont été déplacées de force par les conflits, la violence, la persécution et les violations des droits humains et atteintes à ces droits. Le Burkina Faso, la Somalie, la Birmanie et l'Ukraine sont parmi les pays qui connaissent les crises de déplacement les plus fulgurantes. Par ailleurs, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les combats au Soudan pourraient entraîner le déplacement de 1 million de personnes supplémentaires.

Le week-end dernier, le Royaume d'Arabie saoudite et les États-Unis ont annoncé que les forces de sécurité au Soudan avaient à nouveau accepté un cessez-le-feu et un arrangement humanitaire de court terme. Nous appelons les deux parties à tenir leurs engagements dans le cadre du cessez-le-feu de sept jours et à permettre un accès sans entrave des secours. Les travailleurs humanitaires doivent avoir la garantie de pouvoir circuler en toute sécurité. Je note malheureusement qu'au moins six d'entre eux ont été tués, sans raison, depuis le début de cette guerre. Les parties au conflit doivent lever les obstacles bureaucratiques qui retardent l'aide, au Soudan, et les cargaisons humanitaires qui arrivent à Port Soudan doivent être acheminées plus rapidement et correspondre aux besoins des Nations Unies. On ne saurait imaginer enjeux plus élevés.

Il y a cinq ans, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018), en réponse à l'aggravation constante de la faim engendrée par les conflits. Cette résolution fait que nous recevons maintenant des rapports sur les cas où les conflits entraînent une insécurité alimentaire aiguë ou sont facteurs de famine. Il faut toutefois être clair. Nous n'obtenons pas toutes les informations dont nous avons besoin. Les notes blanches que le Conseil reçoit ne sont pas régulières. Trop souvent, elles nous parviennent avec du retard. Il est plus que jamais crucial que les notes blanches du Bureau de la coordination des

affaires humanitaires nous arrivent désormais deux fois par an. Nous devons pouvoir compter sur des rapports périodiques. Cela pourrait dépolitiser la question et nous permettre d'agir sur la base de renseignements transmis en temps voulu. Les conflits et la faim doivent être au premier rang des priorités du Conseil. C'est pourquoi, lorsque que j'ai pris mes fonctions il y a deux ans, j'ai fait de cette question l'objet de la première manifestation phare de mon pays au Conseil de sécurité (S/2021/250). Un an plus tard, après que la Russie a envahi l'Ukraine, nous avons tenu un débat public sur les conflits et la faim, durant notre présidence de mai 2022 (S/PV.9042). Il nous faut tous faire davantage pour éliminer la faim et sauver des vies.

Pour leur part, les États-Unis demeurent le principal donateur au Programme alimentaire mondial, fournissant plus de la moitié de l'ensemble des contributions. Sur le même sujet, je me félicite d'avance de participer demain à la Conférence pour la Corne de l'Afrique de 2023 afin de donner un coup de projecteur sur la situation qui règne dans la région.

En même temps, nous devons tous reconnaître qu'aucune aide ne répondra aux besoins des populations les plus vulnérables du monde, quel qu'en soit le montant, si elle ne peut pas leur parvenir. Trop souvent, les parties belligérantes bloquent intentionnellement l'accès humanitaire, et trop souvent les personnes mêmes qui consacrent leur vie à sauver autrui sont prises pour cible. L'an dernier, plus de 250 travailleurs humanitaires et sanitaires ont été tués. Beaucoup d'autres ont été blessés, attaqués ou enlevés. Les enlèvements de personnel médical se poursuivent dans tous les conflits. Le fait de s'en prendre aux travailleurs humanitaires constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et doit être fermement et universellement condamné.

Nous devons faire davantage ensemble pour protéger les civils en situation de conflit armé. Nous devons encourager les acteurs régionaux à s'engager plus dans les efforts de consolidation de la paix. Nous devons nous appuyer sur les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021) afin de demander des comptes à ceux qui enfreignent le droit international humanitaire. Nous devons voir notre humanité commune dans ceux qui souffrent. Il nous faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer cette souffrance et bâtir un monde plus pacifique et plus juste pour tous.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse et Président du Conseil de sécurité, d'avoir

convoqué le présent débat. Je salue la présence de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de haut niveau. Je remercie le Secrétaire général António Guterres, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M<sup>me</sup> Mirjana Spoljaric Egger, et la Présidente du Réseau d'organisations dirigées par des femmes du bassin du lac Tchad, M<sup>me</sup> Aïchatou Mounkaïla, de leurs exposés.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Irlande au nom du Groupe des Amis de l'action contre les conflits et la faim, que l'Équateur a l'honneur de coprésider.

L'an prochain, nous commémorerons le soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève. Quelle meilleure façon de le faire qu'en renforçant dès maintenant nos efforts de protection des civils dans le monde entier ? Malheureusement, la tendance a été au déclin plutôt qu'au progrès, en 2022, et jusqu'à présent l'année 2023 suit le même chemin. Néanmoins, cette tendance peut être inversée, et le Conseil de sécurité a une responsabilité et un rôle de premier plan à jouer à cet égard.

De même, quelle meilleure manière de célébrer le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2417 (2018), sur la faim et les conflits, qu'en renforçant son application ? Quand on sait qu'en 2022, plus de 250 millions de personnes souffraient de famine grave dans près de 60 pays, soit environ un tiers des États Membres de l'ONU, il apparaît primordial de se concentrer sur la sécurité alimentaire.

Dans la plupart des cas, il est question de scénarios de crise et de violence armée, ce qui montre bien le lien entre conflits et insécurité alimentaire. Nous réaffirmons donc l'obligation qui incombe à toutes les parties de n'épargner aucun effort pour garantir le bon fonctionnement des systèmes et des marchés alimentaires, en protégeant la production alimentaire, le stockage des denrées et les moyens de distribution, ainsi que l'approvisionnement en eau.

Le Conseil doit faire appliquer et respecter la résolution 2573 (2021), sur la protection des biens essentiels, dont mon pays s'est porté coauteur en 2021. Nous réaffirmons également l'interdiction d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens et des cultures agricoles. Nous condamnons la pratique qui consiste à affamer des populations comme tactique de guerre, de même que celle qui consiste à bloquer ou attaquer les fournisseurs d'aide humanitaire.

Durant la Conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Quito du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022, le Directeur général de la FAO a tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'aggravation de la faim et de l'insécurité alimentaire dans ma région.

Cela m'amène à une question qui demande plus d'efforts de la part du Conseil et de l'ONU, comme c'est le cas pour Haïti, que le Président et d'autres représentants ont déjà mentionné ce matin. Il n'y a pas si longtemps encore, Haïti assurait son autosuffisance alimentaire et exportait même des quantités importantes de fruits, de légumes et de protéines vers d'autres îles des Caraïbes, jusque dans les années 1980. Mais les ravages causés à l'environnement et, maintenant, les changements climatiques, ont entamé sa capacité de produire des vivres.

À cela s'ajoute la violence des gangs, qui ont pris le contrôle des zones essentielles à la production agricole dans la vallée de l'Artibonite, connue pour être le grenier à blé d'Haïti. Le blocage de la circulation des camions transportant des denrées alimentaires, le prélèvement de taxes et le vol de marchandises perturbent les marchés de la ville, et cette situation est aggravée par le harcèlement et le viol des femmes qui travaillent dans les secteurs de la vente de denrées alimentaires et de l'approvisionnement alimentaire.

Si, face aux 4,9 millions d'Haïtiens, soit la moitié de la population du pays, en situation d'insécurité alimentaire aiguë, la majorité de ces personnes étant privées d'accès aux services essentiels, le Conseil de sécurité ne se décide pas à appuyer le déploiement d'une force spécialisée pour soutenir la Police nationale d'Haïti, quel que soit le pays qui la dirige, et qu'elle soit déployée en dehors du cadre de l'ONU ou qu'elle prenne la forme d'une mission de paix, les répercussions en Haïti et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes seront sans précédent, y compris pour ce qui est des déplacements et d'autres conditions de mobilité précaires.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport annuel sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345), le nombre de personnes déplacées de force en raison des conflits et des violations des droits humains et atteintes à ces droits a dépassé le chiffre de 100 millions ; ces personnes sont notamment déplacées du Soudan, du Myanmar, du Yémen, de la Syrie, de l'Éthiopie, de la République démocratique du Congo, du Burkina Faso et, récemment, de l'Ukraine, pour ne citer que quelques pays. Je rappelle que nous avons tous

l'obligation de ne pas entraver l'accès aux services essentiels, tels que la santé, surtout la santé mentale, et, au contraire, de le protéger et de le promouvoir.

La séance d'aujourd'hui est l'occasion pour les délégations et le Conseil lui-même d'exprimer leur appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'Initiative de la mer Noire, dans l'objectif de l'améliorer, de l'élargir et de la proroger automatiquement, ainsi que de garantir sa mise en œuvre sans entrave pendant toute la durée du conflit armé.

L'Équateur réaffirme sa volonté de continuer à appuyer les efforts déployés par l'ONU, le CICR et la société civile pour promouvoir l'application effective du droit humanitaire et atténuer les effets des conflits et les souffrances qu'ils causent. Nous appuyons également le rôle joué par la FAO et le Programme alimentaire mondial. Nous continuerons, au Conseil, à défendre les décisions qui s'imposent, telles que l'accès humanitaire aux postes frontière et à l'intérieur des pays en conflit, ainsi que la participation pleine et effective des femmes aux efforts humanitaires.

Nous soulignons le rôle joué par les petits producteurs alimentaires en tant qu'épine dorsale des systèmes alimentaires, et nous demandons que les restrictions au commerce soient évitées et que les réserves alimentaires stratégiques soient débloquées pour atténuer l'insécurité alimentaire.

Toutes les cinq secondes, au moins une personne meurt de faim aiguë. Cela fait près de 100 personnes depuis le début de mon intervention, et plus de 5 000 auront perdu la vie d'ici la fin du débat d'aujourd'hui, la plupart d'entre elles dans des situations de violence et de conflit armé.

Pour cette raison, je me dois de rappeler que la responsabilité conférée au Conseil de sécurité par la Charte des Nations Unies d'agir au nom des États Membres de l'Organisation est justifiée dans le paragraphe 1 de l'Article 24 de cette même Charte, dans le seul but « d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation ». Approfondissons donc l'action du Conseil pour surmonter les défis dont nous discutons aujourd'hui grâce à des efforts concrets et efficaces.

**M. Biang** (Gabon) : Je félicite la Suisse pour l'initiative de cet important débat et lui adresse les compliments du Président de la République gabonaise, S. E. Ali Bongo Ondimba. Je salue la participation à cette importante séance du Président de la République du Mozambique et du Président de la République de Malte. Je remercie le Secrétaire général pour l'état des lieux de la

situation des civils dans les conflits à travers le monde. Je remercie également la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour son engagement exemplaire envers le mandat du CICR, qui est de protéger les civils dans les conflits armés. Je remercie également M<sup>me</sup> Aïchatou Mounkaïla pour son exposé édifiant.

La persistance et l'ampleur des attaques contre les populations civiles dans les conflits armés se mesurent à la multiplicité des guerres contemporaines, devenues asymétriques et urbaines, qui rendent délicate la comptabilité des morts et des blessés au sein des populations civiles. Souvent prises dans l'étau de la violence des groupes armés et de la réponse des armées nationales, les populations civiles sont les premières victimes des conflits qui ne cessent de prendre de l'ampleur dans différentes régions du monde, et notamment en Afrique.

Au Sahel, dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique, le baromètre sécuritaire dans les guerres affiche des décomptes effrayants. Dans son rapport annuel pour 2018 (S/2019/373), le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, avançait le chiffre de 22 800 civils tués ou blessés, en se basant sur les chiffres de six pays en guerre, à savoir l'Afghanistan, l'Iraq, le Mali, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen, tout en précisant que ces chiffres étaient très inférieurs à la réalité. Ces chiffres sont aujourd'hui pulvérisés par la chronicité de plusieurs champs de bataille et l'émergence de nouvelles crises meurtrières, marquées par l'usage d'engins explosifs dans les zones urbaines et rurales, dont la plupart des victimes sont des civils. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/345) indique une augmentation de 53 % en 2022 par rapport à l'année précédente, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme estimait, l'année dernière, à 306 000 le nombre de civils tués en 10 ans de conflit en Syrie.

Ce constat affligeant se répète sur les champs de bataille, sans que cela puisse faire cesser les bombardements aériens ou l'usage des engins explosifs, dont l'effet indiscriminé et dévastateur est connu et redouté de tous, et ce, en dépit de la clarté des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui protège les civils durant les conflits ou à l'intérieur des territoires occupés.

Dans la région du Sahel, la plupart des attaques terroristes visent les civils. Les terroristes y ont deux stratégies aussi cruelles qu'infamantes : ils affament les populations civiles et attaquent les écoles. Les attaques contre les moyens de subsistance sont utilisées comme une arme de guerre par des groupes armés qui volent et détruisent les biens des villageois, incendient leurs

habitations et emportent leurs récoltes et réserves de vivres, avec pour objectif avoué de créer des pénuries alimentaires afin de soumettre la population et de s'assurer des ressources pour financer leurs activités criminelles.

Dans l'est de la République démocratique du Congo, des enfants sont tués et mutilés, quand ils ne sont pas enrôlés de force dans les groupes armés. Les écoles et hôpitaux sont détruits ou abandonnés au rythme des combats meurtriers, qui entraînent le déplacement de millions de personnes à l'intérieur de leur propre pays ou dans la région.

L'interaction entre les conflits et la faim a vu la menace de famine réapparaître dans plusieurs régions, créant une augmentation exponentielle de personnes confrontées à des niveaux insoutenables d'insécurité alimentaire. Il est fondamental que la communauté internationale se mobilise pour une action plus efficace pour résoudre le problème dans son ensemble en s'attaquant aux causes des conflits, qui perturbent les systèmes et les marchés alimentaires et entretiennent le cercle vicieux de la faim.

Les parties combattantes dans chaque conflit doivent modifier leur choix d'armes et de tactiques et s'abstenir de toute entrave à l'assistance humanitaire, conformément aux Conventions de Genève.

Les États doivent prendre des mesures concrètes pour protéger le personnel médical, notamment en veillant à ce que les règles d'engagement militaire respectent le droit international humanitaire. Il est important que l'assistance humanitaire ne soit jamais l'objet de politisation et que l'engagement de l'ensemble des parties, y compris les groupes armés, soit garanti à cet effet. Le renforcement de la confiance à travers le dialogue est un moyen efficace d'y parvenir et de renverser la tendance à la défiance envers les humanitaires.

Face à la détérioration significative du respect du droit humanitaire de la part des belligérants, les États doivent améliorer la formation, moderniser les politiques pour éviter les dommages causés aux civils, adopter un meilleur suivi des victimes, enquêter sur les incidents et demander des comptes aux personnes coupables de violations. La reddition des comptes pour les violations doit être systématique et universelle.

L'ordre public international est soumis à une tension sans précédent, aux antipodes des déclarations de principe, des résolutions et de la prolifération d'acteurs affirmant mener des activités de protection des civils. De façon manifeste, les belles paroles et bonnes intentions

dans les tribunes comme celle-ci tardent à être traduites en réalité sur le terrain. En effet, la réalité dans plusieurs régions du monde, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui sont tués ou violés, qui sont forcés de fuir de chez eux et d'abandonner tout ce qu'ils possèdent, et qui vivent dans un état de crainte permanente. Ce sont également des hôpitaux qui sont bombardés et des personnels de santé qui sont la cible d'attaques.

Au-delà du fait que les civils sont délibérément pris pour cible, la réalité sur le terrain est que dans les guerres, des gens disparaissent et des milliers de prisonniers de guerre sont torturés ou détenus dans des conditions inhumaines. Le nombre de personnes disparues a atteint en 2022 le chiffre effrayant de 29 000, selon le CICR. Là encore, les mécanismes internationaux et sous-régionaux doivent être renforcés.

Le Conseil de sécurité a pris un certain nombre d'engagements importants en faveur de la protection des civils dans les conflits armés à travers ses résolutions pertinentes, notamment la résolution 2417 (2018). Nous devons nous assurer du strict respect de ces engagements, parmi lesquels il faut permettre au personnel humanitaire d'avoir davantage accès aux civils ayant besoin d'assistance, améliorer la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, améliorer les mesures visant à répondre aux besoins des réfugiés et personnes déplacées en matière de sécurité, veiller à répondre pleinement, sur le plan de la protection et de l'assistance, aux besoins particuliers des enfants dans les conflits armés, veiller à répondre pleinement, sur le plan de la protection et de l'assistance, aux besoins particuliers des femmes dans les conflits armés, remédier aux lacunes de l'approche des activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion, remédier aux effets des armes légères mais aussi des mines antipersonnel et restes non explosés de guerre sur les civils, combattre l'impunité, élaborer d'autres mesures pour promouvoir la responsabilité des groupes armés et des acteurs non étatiques, et veiller à ce que les ressources nécessaires soient fournies pour répondre aux besoins des populations vulnérables dans les situations d'urgence oubliées.

Au-delà de ces engagements phares, la communauté internationale doit sans cesse réaffirmer son attachement aux principes du droit international fondés sur la justice, le règlement pacifique des différends et le respect de la dignité humaine. Nous devons continuellement réfléchir aux moyens de mieux protéger les populations civiles vulnérables au plus fort des crises et immédiatement après les crises, tout en agissant de

manière résolue pour protéger les civils dans les conflits armés. Les acteurs étatiques peuvent agir en levant les obstacles administratifs qui obèrent l'action humanitaire. Dans cette perspective, les organisations régionales ont un important rôle à jouer dans les efforts déployés pour renforcer la protection des civils.

Parmi les facteurs qui mettent en danger les civils en situation de crise figure le phénomène de la prolifération des groupes armés non étatiques. Quand les acteurs armés s'adonnent à la criminalité ou au banditisme, il est moins facile de leur parler de l'obligation qu'ils ont de protéger les civils. L'évolution constante des moyens et méthodes de guerre, qui s'accompagne parfois d'un mépris total pour la protection des civils, est un autre facteur. Nous devons œuvrer et nous assurer que le respect du droit international humanitaire dans les situations de conflit armé reste au cœur de notre mandat et de notre mission, comme en témoigne la manière dont nous nous attachons à protéger et à aider les victimes des conflits armés.

Parallèlement, nous devons plus que jamais prévenir les conflits en répondant à leurs causes profondes. L'ONU doit continuer de mettre l'accent sur la protection des civils en maintenant les activités de protection au cœur des mandats de ses missions de paix et améliorer la protection de certaines catégories de personnes, notamment les femmes, les enfants, ainsi que les réfugiés et les déplacés internes. Dans le même élan, les organisations humanitaires telles que le CICR doivent pouvoir bénéficier de la coopération requise pour poursuivre leurs activités de protection des civils dans les limites de leur mandat et de leurs compétences, fondées sur une approche neutre et indépendante. Dans tous les cas, il faut impérativement que les hommes, les femmes et les enfants qui ont besoin de protection soient placés au cœur de l'action menée en leur faveur. Les femmes doivent être au cœur des stratégies de lutte contre la faim en situation de conflit, aussi bien pour la gestion des stocks alimentaires, la distribution ou dans la phase de reconstruction post-conflit.

Traduire ces paroles et ces engagements en actions concrètes et efficaces doit demeurer notre défi permanent en tout lieu où sont menacées les aspirations des populations civiles à vivre en sécurité et dans la dignité.

**M. Hoxha** (Albanie) : L'Albanie félicite la Suisse et vous-même, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat, qui met l'accent sur les conflits et la faim et les immenses défis liés à la protection des civils. Je remercie le Secrétaire général pour ses propos et salue la pertinence de son rapport sur la protection des civils (S/2023/345). Je remercie également M<sup>me</sup> Spoljaric Egger

et M<sup>me</sup> Mounkaïla pour leurs présentations et leurs recommandations afin de mieux utiliser les outils disponibles pour la protection des civils et l'action humanitaire.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Dans chaque conflit, dans chaque situation où des vies sont mises en danger, ce sont les civils qui en paient le prix. Les conflits nouveaux ou prolongés et les flambées de violence, où qu'ils se produisent, nous rappellent cruellement l'absence généralisée de progrès véritables s'agissant de faire respecter les engagements pris en matière de protection des civils dans les conflits armés. Chaque fois, les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les minorités, pâtissent des terribles décisions prises par des hommes puissants, par des adultes, au mépris de la vie, des droits, des lois et de la dignité humaine.

C'est ce qui se passe quotidiennement en Ukraine, avec des conséquences dramatiques pour la population civile, notamment la mort de civils, la destruction d'infrastructures vitales et des déplacements massifs, comme cela a été largement établi, y compris par l'ONU. C'est ce qui se passe aujourd'hui au Soudan, où des populations entières sont prises au piège des tirs croisés et n'ont guère la possibilité de trouver un refuge. Ailleurs, au Sahel, au Yémen, au Myanmar et en Haïti, les conflits en cours et l'instabilité continuent de coûter la vie à des innocents et de menacer le bien-être de millions de personnes. La fragmentation et la prolifération des acteurs, comme nous le voyons dans l'est de la République démocratique du Congo, et la privatisation de la guerre avec le recours à des sociétés militaires privées et à des mercenaires, qui est une réalité dans de nombreuses zones de conflit en Afrique, ainsi que la disponibilité généralisée des armes et le mépris constant du droit international, ne font qu'exacerber les difficultés de taille rencontrées pour protéger les civils.

Le Conseil de sécurité a considérablement fait progresser le cadre normatif pour la protection des civils et de l'espace humanitaire grâce à des résolutions et à des mandats importants. Ce sont en effet des avancées majeures, mais, comme pour tout le reste, ces documents ne sont que des bouts de papier s'ils ne sont pas mis en œuvre, car les résolutions, mandats et autres engagements n'ont que peu de valeur lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité utilise des missiles et des drones kamikazes pour frapper des zones résidentielles, détruire des écoles, raser des jardins d'enfants et démolir des installations électriques, en toute impunité et au vu et au su de tous, depuis maintenant 16 mois.

Il n'est pas facile de parler de la protection des civils, et encore moins de l'assurer, lorsque les civils sont délibérément pris pour cible afin d'inspirer la peur dans l'espoir de les forcer à se rendre ou à se soumettre. Il n'y a guère de protection des civils lorsque des millions d'enfants sont arrachés à leur foyer ou déplacés par des guerres insensées ou, pire encore, lorsque des milliers d'entre eux sont déportés de force et proposés à l'adoption dans un autre pays.

Le fait d'avoir des lois qui ne sont pas respectées, des résolutions qui ne sont pas mises en œuvre et des mandats qui n'existent que sur le papier est préjudiciable au plus haut point. Cela érode la confiance dans le multilatéralisme et les efforts communs et conduit à une perte de légitimité et d'efficacité. Nous nous sommes félicités de l'adoption de la résolution 2601 (2021) et saluons tous les États qui ont souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Les écoles doivent être un lieu sûr pour permettre aux enfants et aux jeunes d'apprendre et de s'épanouir. Mais dans les conflits, les écoles sont systématiquement détruites, et les responsables savent très bien ce qu'ils font et ce qu'ils recherchent, car ces attaques contre les établissements d'enseignement et leur utilisation à des fins militaires se soldent par des morts, des destructions et des pertes d'apprentissage, ce qui a des conséquences négatives à long terme pour des communautés entières. C'est intolérable.

Il y a sept ans, la résolution 2286 (2016) exigeait la fin de l'impunité pour les attaques contre les services de santé. Cette résolution n'est pas appliquée. Rien qu'en Ukraine, plus de 800 attaques contre des hôpitaux, des soignants et d'autres infrastructures médicales ont été signalées depuis le début de l'invasion russe. Près de 70 % de toutes les attaques contre des établissements de santé dans le monde en 2022, soit 763 attaques sur les 1 149 recensées, ont été menées dans ce seul pays. Même en temps de paix, les cyberattaques contre les établissements de santé, qui se multiplient, sont vouées à perturber les services, avec des conséquences souvent dramatiques. Nous devons faire mieux.

La résolution 2417 (2018) a marqué une étape décisive dans la reconnaissance de la convergence entre les conflits et la faim, en condamnant l'utilisation de l'insécurité alimentaire et de la famine comme méthode de guerre. Selon le rapport du Secrétaire général, plus d'un quart de milliard de personnes souffraient de faim aiguë dans 58 pays et territoires en 2022. Cela représente près d'un tiers des États Membres de l'ONU.

Les guerres sont toujours violentes et néfastes, mais la destruction des ressources peut également causer des dommages considérables. Le pillage des disponibilités alimentaires et la destruction délibérée des exploitations agricoles, du bétail et d'autres infrastructures civiles peuvent avoir des conséquences désastreuses sur le long terme pour des millions de personnes. Lorsque les activités économiques sont gravement perturbées, les moyens de survie de populations entières sont menacés. L'insécurité alimentaire, une forte augmentation du prix des produits alimentaires de première nécessité ou une pénurie soudaine peuvent alors générer des tensions. Nous sommes tous conscients des difficultés ressenties dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement, après le début de la guerre menée par la Russie en Ukraine, jusqu'à ce que l'Initiative de la mer Noire vienne apporter un soulagement.

La protection des civils n'a jamais été une question facile, et il n'existe pas de solution miracle. Le meilleur moyen, et le plus sûr, de protéger les civils est d'arrêter les guerres, de mettre fin aux conflits et de rompre le cycle de la violence. Nous en sommes très loin, aussi, en attendant d'y parvenir, devons-nous veiller à déployer tous les efforts possibles pour mettre en œuvre nos décisions et respecter la loi. Cela exige un véritable leadership, une volonté politique forte et des actions concertées.

Nous ne pouvons pas nous contenter de réitérer les appels lancés à toutes les parties aux conflits armés à respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international. Nul besoin de rappeler aux parties leurs obligations ; celles-ci sont obligatoires. Les belligérants doivent respecter le droit humanitaire sous peine d'en subir les conséquences. C'est pourquoi nous devons faire plus. Nous sommes convaincus que si nous voulons avoir une véritable incidence sur la protection des civils, nous devons faire respecter le principe de responsabilité et ne jamais tolérer l'impunité des auteurs de violations. Faute de quoi, ces derniers seront confortés dans l'idée qu'ils peuvent continuer à agir sans craindre les conséquences, ce qui est inadmissible.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'organisation de cette importante séance. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs observations.

Le Japon est profondément préoccupé par les fréquentes violations du droit international humanitaire, malgré la détermination réaffirmée du Conseil de sécurité concernant la protection des civils. Les civils innocents, en particulier les populations vulnérables, notamment les

femmes, les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées, ne devraient pas souffrir.

La mort d'un seul civil dans le cadre d'un conflit est intolérable. Le nombre de décès de civils a diminué pendant quelques années jusqu'en 2021, mais le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/345) montre que le nombre de morts parmi les civils a augmenté de plus de 50 % entre 2021 et 2022, et que près de la moitié de ces décès ont été enregistrés en Ukraine. Un mort parmi les civils est un mort de trop, mais il est navrant d'apprendre que le bilan aurait en réalité été en baisse sans l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Japon est également préoccupé par le nombre plus élevé de morts et de blessés enregistré en Somalie, ainsi que par l'augmentation attendue du nombre de victimes civiles au Soudan.

Dans les conflits armés, les attaques contre les civils et la dégradation de leur bien-être ne sont pas les seuls problèmes. La dignité des êtres humains doit être respectée et il faut pleinement remédier aux pénuries de nourriture et d'eau, ainsi qu'aux difficultés d'accès aux soins de santé.

L'insécurité alimentaire et les conflits armés sont étroitement liés et donnent souvent lieu à des problèmes de sécurité humaine. Selon le dernier *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023*, près d'un tiers des pays en situation d'insécurité alimentaire aiguë ont été plongés dans une situation catastrophique à la suite d'un conflit. En outre, l'insécurité alimentaire dans les conflits se traduit souvent par la malnutrition de l'enfant, qui peut avoir des conséquences mortelles et entraver gravement le développement futur de l'enfant, s'il survit. Les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021) abordent ces questions de manière exhaustive, et le Japon appelle toutes les parties concernées à se conformer à ces instruments.

Le Japon fournit une assistance par le biais d'organismes humanitaires pour remédier à ce problème de sécurité humaine, notamment en Afghanistan, en Somalie, en Éthiopie et au Yémen. Nous avons récemment versé 8 millions de dollars au Programme alimentaire mondial (PAM) au titre de l'aide alimentaire d'urgence dans l'est de la République démocratique du Congo, qui compte le plus grand nombre au monde de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, qui correspond à la phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Nous notons également les répercussions négatives de la guerre contre l'Ukraine, qui ont aggravé l'insécurité alimentaire mondiale. Le Japon se félicite donc de

la prorogation de l'Initiative de la mer Noire à cet égard. Nous saluons les efforts de médiation déployés par l'ONU et le Gouvernement turc et attendons avec intérêt la mise en œuvre constante de cette initiative.

Assurer la sécurité humaine suppose de protéger la dignité des personnes, ce qui conduira au développement et à une paix durable. C'est dans cet esprit que le Gouvernement japonais est attaché au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Un exemple de nos efforts à cet égard est l'appui aux programmes de repas scolaires, par l'intermédiaire de l'UNICEF et du PAM. La poursuite des programmes de repas scolaires dans les zones touchées par un conflit permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et d'aider les enfants à aller à l'école, où ils acquièrent les compétences nécessaires pour leur avenir et développent leurs capacités à contribuer au développement et à l'édification de la paix dans leur pays.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement inébranlable du Japon à protéger les civils et leur dignité, notamment en garantissant l'accès à la nourriture et aux services indispensables à leur survie.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenants d'aujourd'hui.

L'insécurité alimentaire est un problème grave pour la communauté internationale. Ses causes sont multiples et ont commencé bien avant la situation actuelle. Les conflits armés, mais aussi les sanctions unilatérales imposées par les pays occidentaux jouent un rôle important à cet égard.

Rien ne saurait justifier l'utilisation de la faim comme méthode de guerre. Cette règle a été définitivement consacrée par le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève relatif à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Dans le même temps toutefois, il est important de rappeler que l'émergence de cette règle était le résultat direct du siège de Leningrad par les forces de l'Allemagne nazie et de la Finlande, lorsque la ville a été encerclée dans le but de faire mourir de faim ses habitants. L'utilisation de la famine comme méthode de guerre a coûté la vie à plus de 600 000 personnes à Leningrad.

Dans les conflits armés contemporains, les groupes terroristes et extrémistes qui font la guerre sans aucun respect des règles représentent une menace particulière. La montée continue de la menace terroriste dans la région sahélo-saharienne, ainsi que celle posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en Afghanistan,

qui s'en prend aux membres des minorités religieuses et ethniques, sont particulièrement préoccupantes.

En Syrie et au Yémen, la situation se stabilise, mais là aussi, la situation humanitaire reste difficile, étant donné que les populations continuent de manquer de produits de première nécessité, notamment de nourriture et de médicaments. En ce qui concerne la Syrie, il est clairement établi, y compris dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils (S/2023/345), que les principaux problèmes qui se posent résultent de l'ingérence illégale dans les affaires intérieures du pays et de son occupation. Cette situation est la conséquence des frappes aériennes de la soi-disant « coalition mondiale », ainsi que des groupes terroristes qui sévissent dans les territoires échappant au contrôle de Damas et qui sont responsables de la plupart des crimes commis. Dans le même temps, la population civile continue de souffrir dans les territoires syriens occupés par les États-Unis et les forces qu'ils contrôlent, notamment en raison du pillage des ressources naturelles du pays. La situation épouvantable qui règne dans les camps de Roukban, Hol et Roj, dans les territoires contrôlés par les États-Unis, perdure depuis de nombreuses années. Nous exhortons le Secrétaire général à continuer à suivre de près cette situation préoccupante et à faire davantage pour la porter à l'attention de la communauté internationale.

La gravité de la situation humanitaire en Syrie s'explique en grande partie par le fait que les États-Unis et l'Union européenne continuent d'imposer des sanctions unilatérales illégales aux Syriennes et aux Syriens, ce qui a des conséquences désastreuses pour la population civile. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les sanctions continuent d'avoir des répercussions négatives sur la fourniture de l'aide humanitaire, dont les populations dépendent souvent pour survivre dans les zones de conflit. Et cela ne concerne pas seulement la Syrie. Nous demandons au Secrétaire général de continuer à examiner cette question. Nous constatons que le rapport sur la situation en Syrie, qui nous avait été promis pour janvier, n'a pas encore été publié. Nous sommes convaincus que la faim est aussi un instrument de la guerre économique que l'Occident mène dans le monde entier. Celui-ci restreint arbitrairement les possibilités de commerce de denrées alimentaires. L'Initiative de la mer Noire illustre parfaitement cette tactique. Nous avons exprimé notre point de vue à ce sujet à la séance du Conseil de sécurité du 15 mai consacrée à la situation humanitaire en Ukraine (voir S/PV.9321), et nous continuerons à appeler l'attention sur la situation réelle.

Pour citer quelques chiffres, les pays les moins avancés ont reçu moins de 3 % de toutes les expéditions effectuées dans le cadre de l'Initiative de la mer Noire. Au cours des 10 mois de son fonctionnement, seules 600 000 tonnes de denrées alimentaires, sur un volume total de plus de 30 millions de tonnes, ont été exportées depuis des ports ukrainiens dans le cadre des opérations humanitaires du Programme alimentaire mondial. Une très grande proportion de ces exportations était destinée aux pays développés. Nous souhaitons appeler tout particulièrement l'attention sur les livraisons d'ammoniac prévues par les accords d'Istanbul. Au titre de ces accords, il serait possible d'acheminer 2,5 millions de tonnes de matières premières, un volume suffisant pour produire 7 millions de tonnes d'engrais. Cette quantité d'engrais permettrait de produire de la nourriture pour 200 millions de personnes. Ces livraisons auraient dû commencer en même temps que l'exportation des denrées alimentaires ukrainiennes, mais ce n'est pas le cas. Près d'un an après le lancement de l'Initiative de la mer Noire, en raison de la pénurie d'ammoniac sur les marchés mondiaux, le déficit d'ammoniac est déjà de 70 %. Quant au mémorandum d'accord entre la Russie et l'ONU sur les exportations de denrées alimentaires russes, sa mise en œuvre n'a même pas commencé. Tout en affirmant avec hypocrisie que les exportations de denrées alimentaires et d'engrais ne font l'objet d'aucune sanction, l'Union européenne et les États-Unis refusent de débloquent l'accès de la Banque agricole russe au système SWIFT et de régler les autres problèmes logistiques causés par les sanctions, dont nous avons discuté à maintes reprises, notamment en matière de transport maritime, d'assurance et de matériel agricole.

C'est ainsi que Kiev et ses soutiens occidentaux bloquent les exportations de denrées alimentaires et d'engrais tout en rejetant la faute sur les autres. Pour notre part, malgré les manœuvres peu scrupuleuses dont font l'objet les accords, nous entendons bien continuer à être guidés par la nécessité de contribuer à garantir la sécurité alimentaire internationale, en particulier au profit des pays en développement, en surmontant les obstacles artificiels érigés par l'Occident. Tout ce que nos exportateurs de céréales et d'engrais ont accompli, ils le doivent à leurs propres efforts. Ni l'ONU ni les soi-disant exemptions de l'Occident n'y sont pour quelque chose. Comme par le passé, notre pays reste l'un des principaux fournisseurs de produits agricoles dans le monde. Nous avons mérité notre réputation de partenaire fiable et prévisible, et nous entendons le rester à l'avenir.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la participation de S. E. M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse, à la présente séance. Je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres et la Présidente Spoljaric Egger de leurs exposés. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M<sup>me</sup> Mounkaïla.

La Chine a exprimé à maintes reprises sa position sur la protection des civils en période de conflit armé au Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à toutes les parties à des conflits de respecter strictement le droit international, y compris le droit international humanitaire, et de s'acquitter de leurs obligations en matière de protection des civils.

Je me concentrerai aujourd'hui sur la question de la sécurité alimentaire. Les civils sont les principales victimes des conflits armés. Les crises alimentaires aggravent la situation humanitaire et le sort des civils. Selon le dernier *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023*, environ 250 millions de personnes sont aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire, tandis que deux tiers des personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë vivent dans des zones touchées par des conflits. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent donc accorder la plus grande attention à cette question et entreprendre une action concertée pour trouver une solution globale.

Premièrement, nous devons promouvoir activement le règlement politique des situations de crise. Aussi longtemps que les conflits perdurent, il n'est pas réaliste de parler de la sécurité des civils, et il sera difficile d'éliminer la faim et la pauvreté. Nous appelons les parties à des conflits à respecter les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021) et à s'acquitter effectivement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, de protéger les civils, de donner la priorité aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave. Tous les pays doivent se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, promouvoir la coopération et rejeter la confrontation afin de créer un climat propice à la paix. Nous devons persévérer dans nos efforts en faveur du règlement pacifique des différends, notamment par le dialogue, la négociation et la médiation et aider les pays touchés par des conflits à parvenir rapidement à la paix et à la stabilité afin de créer les conditions nécessaires à la protection des civils et à la sécurité alimentaire.

Deuxièmement, nous devons renforcer l'aide d'urgence. Les causes des crises alimentaires sont complexes

et imbriquées. Il est impératif de prendre des mesures efficaces pour répondre aux besoins urgents auxquels font face certains pays. Nous appelons les donateurs traditionnels à intensifier leurs efforts pour fournir davantage d'aide humanitaire d'urgence, alimentaire et financière, aux pays qui en ont besoin. L'aide ne doit pas être utilisée comme un levier politique, ne doit être assortie d'aucune condition et ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque sélectivité. Il faut traiter de manière égale les besoins humanitaires de tous les pays bénéficiaires de l'aide. La situation humanitaire en Afghanistan requiert également notre attention. Cela fait des années que les États-Unis ont gelé les avoirs de l'Afghanistan à l'étranger, ce qui aggrave la crise humanitaire dans le pays. Nous exhortons les États-Unis à entendre les appels pressants du peuple afghan et de la communauté internationale et à restituer ces avoirs à la population dans les meilleurs délais, afin qu'ils puissent être utilisés pour relever les défis humanitaires dans le pays, notamment les pénuries alimentaires.

Troisièmement, nous devons maintenir la stabilité globale de la chaîne d'approvisionnement et des prix alimentaires mondiaux. La récente reconduction de l'Initiative de la mer Noire contribuera à garantir l'approvisionnement alimentaire mondial, ce dont la Chine se félicite. Nous félicitons le Secrétaire général Guterres et les parties concernées des efforts inlassables qu'ils déploient en ce sens. Nous soutenons la mise en œuvre équilibrée, complète et efficace de l'Initiative de la mer Noire et du mémorandum d'accord sur l'exportation de denrées alimentaires et d'engrais russes. Nous appuyons également l'ONU, qui joue un rôle important à cet égard pour lever les obstacles qui entravent les exportations de denrées alimentaires et d'engrais russes.

Il convient de souligner qu'en tant que produit de base essentiel à l'échelle internationale, les denrées alimentaires ont un poids financier et monétaire important. La cause principale des fortes hausses successives des prix des denrées alimentaires que l'on observe actuellement est le fait que ces dernières années, plusieurs pays ont adopté un assouplissement quantitatif extraordinaires de leurs politiques monétaires. Nous demandons instamment aux pays concernés, lorsqu'ils élaborent leurs politiques monétaires, de réfléchir sérieusement à leurs retombées potentielles et de prendre davantage en compte les intérêts des pays en développement et la manière dont leurs politiques sont reçues, afin d'éviter des distorsions artificielles et des fluctuations anormales des prix des denrées alimentaires. Nous rejetons aussi fermement le fait de se servir de l'interdépendance économique comme d'une arme, ainsi que l'adoption de sanctions unilatérales,

le découplage et la perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales dans le but de nuire aux entreprises d'autres pays et de s'attaquer à leurs infrastructures. De telles mesures, en plus de mettre en péril la sécurité et la stabilité des marchés alimentaires, violent le droit international, accentuant l'incertitude et l'instabilité mondiale et plongeant le monde dans toujours plus de divisions et de tourments.

Quatrièmement, nous devons créer des conditions permettant aux pays en développement de remédier à leurs problèmes alimentaires. De nombreux pays en développement sont riches en ressources agricoles et ont donc tout le potentiel nécessaire pour se nourrir. Cependant, en tant que victimes de longue date du colonialisme, ils sont pénalisés par une économie reposant sur un seul secteur qui les a enfermés tout en bas de la chaîne industrielle internationale, les privant ainsi des ressources et des conditions nécessaires pour être autonomes et parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Nous devons donc promouvoir la mise en place d'un ordre économique international plus équitable et raisonnable et accroître l'aide financière et technique destinée aux pays en développement pour les aider à transformer leur agriculture en fonction de leur situation individuelle, et ce afin d'améliorer leur sécurité alimentaire.

Les politiques de subventions agricoles des pays développés ont gravement faussé le marché international des produits agricoles et ont démotivé les agriculteurs dans les pays en développement. Nous appelons les pays concernés à modifier leurs politiques de subventions afin d'atténuer leurs conséquences sur les marchés des produits agricoles des pays en développement. Les grandes entreprises alimentaires internationales doivent également honorer leurs responsabilités sociales en réduisant leur monopolisation des ressources agricoles, y compris les semences et la fixation des prix des produits agricoles. S'agissant de l'aide en faveur des pays en développement, l'important n'est pas de savoir qui a les slogans les plus forts, mais qui a pris les mesures les plus concrètes.

Cinquièmement, nous devons renforcer la coordination internationale pour créer des synergies. Le Conseil de sécurité doit adopter une approche équilibrée de la sécurité et du développement et accorder une attention particulière aux questions agricoles et rurales dans les pays où des processus de consolidation de la paix sont en cours, et il doit les aider à renforcer leurs capacités afin de régler leurs crises alimentaires à la source. Les institutions internationales spécialisées dans l'alimentation et l'agriculture, les organismes de développement

des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent tirer parti de leurs avantages respectifs, mobiliser de vastes ressources internationales et approfondir la coopération internationale afin de renforcer l'appui fourni aux pays sortant d'un conflit et aux pays en développement sur les plans financier, technique, de la formation et de la gestion pour les aider à développer une agriculture qui leur est propre en fonction de leur situation individuelle et à créer une chaîne d'approvisionnement diversifiée.

Les changements climatiques sont devenus un facteur important de la baisse de la production alimentaire. L'ONU doit jouer son rôle de coordonnatrice principale pour promouvoir et renforcer l'action internationale en matière de gouvernance climatique. Les pays développés doivent honorer leur responsabilité historique et leurs engagements financiers en matière de lutte contre les changements climatiques, et ils doivent aider les pays en développement à renforcer leur résilience face aux changements climatiques et leur sécurité alimentaire.

La Chine promeut depuis longtemps la sécurité alimentaire internationale et y contribue. Ces dernières années, nous avons fourni une aide alimentaire d'urgence à plus de 50 pays afin de répondre aux besoins urgents de millions de personnes. Nous appliquons une double approche qui consiste à transférer et à créer des moyens de subsistance en fournissant un appui en ce qui concerne les technologies agricoles et les infrastructures de stockage et de transformation des céréales. Nous mobilisons également des technologies liées à des innovations telles que le riz hybride et la méthode Juncao qui peuvent aider les pays en développement à renforcer leurs capacités globales en matière de production, d'approvisionnement et de sécurité alimentaires. La Chine continuera, en collaboration avec des pays du monde entier, d'œuvrer à la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondial, proposée par le Président Xi Jinping, et de renforcer la coopération en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté afin de bâtir un monde exempt de guerres, de conflits, de faim et de pauvreté.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie le Secrétaire général, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge et M<sup>me</sup> Mounkaila pour leurs interventions.

Le bilan est accablant : les populations civiles continuent à payer le prix fort. La très forte hausse en 2022 du nombre de civils tués dans les conflits armés est très inquiétante. La protection des civils est au cœur du droit international humanitaire. Elle doit être respectée par l'ensemble des parties aux conflits armés. Cela

n'est hélas pas le cas. Certains États et groupes armés intègrent sciemment à leur stratégie des violations du droit international humanitaire, telles que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles et l'utilisation de la faim comme arme de guerre. Les violations du droit international humanitaire aggravent les souffrances des populations et démultiplient les besoins humanitaires. Celles commises par la Russie en Ukraine en constituent une tragique illustration, de même que celles commises par le groupe Wagner, notamment en République centrafricaine et au Mali, où le massacre commis à Moura en mars 2022 et documenté dans un récent rapport de l'ONU pourrait être constitutif de crimes de guerre et contre l'humanité. Ces exactions démontrent une fois de plus que l'offre de sécurité faite par cette milice n'est que pure propagande.

La France est également préoccupée par les attaques contre le personnel humanitaire et les restrictions qui lui sont imposées. C'est le cas au Yémen. C'est aussi le cas en Afghanistan, où les Talibans ont interdit aux femmes de travailler pour les organisations non gouvernementales et pour l'ONU. Ces décisions violent leurs droits ainsi que les principes humanitaires et empêchent les populations dans le besoin de bénéficier d'une aide. Ces pratiques doivent cesser. Ce qui fait défaut, ce ne sont pas les normes – l'arsenal juridique existe –, mais l'absence de volonté de les appliquer. Les violations du droit international humanitaire ne doivent pas rester impunies. Leurs responsables doivent être traduits en justice.

La protection des populations et des infrastructures civiles incombe en premier lieu aux belligérants. Mais nous avons collectivement, et le Conseil en particulier, la responsabilité de nous assurer que les civils sont protégés. La France est préoccupée par les conséquences humanitaires et les destructions suscitées par l'emploi indiscriminé d'armes explosives, en particulier en Ukraine par la Russie et par ses supplétifs. C'est pourquoi nous avons souscrit à la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Nous invitons les États Membres à rejoindre cette déclaration en vue de son universalisation.

La protection des civils est également indissociable du maintien de la paix. Les opérations doivent continuer de prendre des mesures pour anticiper, neutraliser et atténuer les menaces contre les civils. La vie de millions de personnes dépend aujourd'hui de la capacité des Casques bleus à s'acquitter de leur mission. Nous devons donc

veiller à ce que les mandats soient adaptés et respectés. Ils doivent prendre en compte toutes les menaces contre les civils, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, les violations contre les enfants, ainsi que la lutte contre l'impunité. Les États hôtes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces mandats.

Face à la violation des principes les plus élémentaires du droit international, il est primordial de réaffirmer notre engagement à protéger les populations et les biens civils. La France continuera à œuvrer en faveur du respect du droit international humanitaire. J'invite tous les États Membres à rejoindre l'Appel à l'action humanitaire, lancé par la France et l'Allemagne en 2019, et qui regroupe à ce jour 53 signataires.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

**M. Gevorgyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Suisse d'avoir inscrit la question de la protection des civils parmi les priorités de sa présidence du Conseil de sécurité. Je remercie le Secrétaire général António Guterres et M<sup>me</sup> Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, d'avoir analysé les défis actuels et en constante évolution liés à la protection des civils en période de conflit armé, en particulier les questions de l'insécurité alimentaire et de la protection des infrastructures civiles critiques dans les situations de conflit. La présence au débat d'aujourd'hui du Président de la Suisse, M. Alain Berset, et sa déclaration, illustrent la grande importance et l'urgence de ces questions. Je tiens à saluer le bilan historique exceptionnel de la Suisse dans le domaine des affaires humanitaires, en tant que berceau du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Aujourd'hui, 160 ans après la création du Comité international de la Croix-Rouge, son rôle est encore plus pertinent pour soulager les souffrances des civils pris au piège des conflits, rapatrier les prisonniers de guerre et veiller à ce que l'aide humanitaire soit accessible à toutes les personnes qui en ont besoin.

Prendre délibérément pour cible la population civile et les biens indispensables à sa survie, perturber l'approvisionnement en biens essentiels, refuser l'accès à l'aide humanitaire internationale et utiliser la famine comme méthode de guerre et de punition collective constituent des crimes de guerre et une menace pour la vie et le bien-être des civils vivant dans les zones de conflit. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance cruciale d'appliquer intégralement et sans condition les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel en veillant

à ce que les États respectent pleinement les obligations juridiquement contraignantes qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

Depuis le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan impose un blocus au Karabakh, en violation flagrante du droit international humanitaire et de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Depuis six mois, une population de 120 000 personnes, dont 30 000 enfants, souffre d'une grave pénurie de produits de première nécessité, notamment de denrées alimentaires et de fournitures médicales. La situation humanitaire est encore exacerbée par l'interruption totale de l'approvisionnement en gaz et en électricité, et la détérioration des infrastructures critiques, ainsi que par le ciblage régulier de civils ayant des activités agricoles, dans le but de les priver de leurs moyens de subsistance et de rendre leurs conditions de vie insupportables. Au cours des six derniers mois, les habitants du Karabakh n'ont reçu que 7,5 % de leur approvisionnement habituel en denrées alimentaires et autres biens essentiels, ce qui signifie que plus de 90 % de ce type de fournitures n'a pas été expédié. Au lieu de respecter l'ordonnance juridiquement contraignante de la Cour internationale de Justice, rendue le 22 février, de « prendre toutes les mesures dont il [l'Azerbaïdjan] dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens » les autorités azerbaïdjanaises ont installé un point de contrôle sur le corridor le 23 avril, assumant ainsi ouvertement la responsabilité du blocus illégal et du non-respect de l'ordonnance de la Cour. En outre, l'Azerbaïdjan continue d'entraver les activités du Comité international de la Croix-Rouge et des forces de maintien de la paix de la Fédération de Russie qui ont pour objectif de répondre aux besoins vitaux immédiats de la population touchée par le conflit, de transférer des patients pour un traitement urgent et de livrer des biens de première nécessité dans des zones reculées. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de garantir l'accès de l'ONU et de ses organismes pour qu'ils puissent s'activer sur le terrain, laissant le Karabakh et sa population en dehors du radar de l'Organisation pendant quelque temps. L'engagement collectif à ne laisser personne de côté n'a pas encore été tenu en ce qui concerne la population du Karabakh. Toutes ces actions illégales menées sur le terrain, qui s'accompagnent d'une politique de promotion de la haine et de la xénophobie anti-arméniennes vieille de plusieurs décennies, traduisent clairement l'intention génocidaire de l'Azerbaïdjan, dont l'objectif final est le nettoyage ethnique total de la population autochtone du Karabakh.

En décembre 2022, le Conseil de sécurité a examiné la situation humanitaire dans le Karabakh causée par la fermeture du corridor de Latchine (voir S/PV.9228). La situation sur le terrain n'a fait que se détériorer depuis lors, infligeant de nouvelles souffrances aux civils. Nous espérons qu'en tant qu'organe principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité restera saisi de la question et garantira la dignité, la sécurité physique et les droits fondamentaux de la population, conformément à son mandat, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

**M<sup>me</sup> Sumuvuori** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des cinq pays nordiques, à savoir le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, la Finlande.

Aujourd'hui, cinq ans après l'adoption de la résolution 2417 (2018), les conflits armés continuent d'être le principal moteur des besoins humanitaires et de l'insécurité alimentaire dans le monde. Les conséquences de la guerre d'agression de la Russie sur la sécurité alimentaire mondiale sont dévastatrices, en particulier pour les personnes les plus démunies et pour celles qui étaient déjà confrontées à l'insécurité alimentaire.

Un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave est une condition *sine qua non* pour permettre une action humanitaire efficace, en particulier en période de conflit armé. Les parties à un conflit doivent s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il s'agit notamment de protéger les civils et les infrastructures civiles et de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Les cessez-le-feu et les garanties de sécurité pour les organisations humanitaires sont indispensables pour que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

La lutte contre l'insécurité alimentaire et la protection des services essentiels sont particulièrement importantes dans les conflits prolongés, où les besoins ne cessent de croître et sont exacerbés par les changements climatiques. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et sont souvent confrontées à d'énormes difficultés en raison d'un accès limité aux ressources, à l'information et à l'éducation, ainsi que des structures et normes sociales discriminatoires. Par conséquent, elles sont plus susceptibles de souffrir de la pauvreté

et de l'inégalité des revenus, ce qui peut entraîner des taux plus élevés d'insécurité alimentaire.

Les pays nordiques encouragent la protection des femmes et des filles, et la pleine réalisation de leurs droits à toutes les étapes d'un conflit. Nous soulignons l'importance de la prévention et de l'élimination des violences sexuelles et fondées sur le genre et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. En outre, les femmes doivent jouer un rôle dans la conception et la fourniture de l'aide humanitaire. La communauté internationale doit soutenir les groupes locaux, notamment les groupes de femmes, qui sont les premiers à réagir aux conflits. Il faut accorder une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, telles que les femmes et les filles qui sont victimes de formes de discrimination multiples et croisées, ainsi qu'aux minorités sexuelles et de genre et aux personnes handicapées. La protection des civils est l'un des principaux objectifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Former le personnel de maintien de la paix sur la manière de garantir la protection des civils est indispensable à la bonne exécution de ce mandat.

L'accès à l'eau est une condition préalable pour la protection des civils et la sécurité alimentaire, ainsi que pour la fourniture de services essentiels. En détruisant les infrastructures essentielles et en provoquant la pollution et la dégradation de l'environnement, les guerres modernes ont des conséquences sur les ressources et l'approvisionnement en eau. L'eau est indispensable à la survie de la population civile et bénéficie d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire. De plus, elle joue un rôle de plus en plus important dans les stratégies géopolitiques, et les pressions autour des bassins transfrontaliers s'intensifient. Dans de nombreux contextes, ces effets peuvent être exacerbés par les changements climatiques. La coopération dans la gestion des eaux transfrontières se poursuit souvent pendant les conflits armés et peut être un élément moteur pour la paix. Nous appelons les gouvernements à réaliser les investissements nécessaires pour assurer l'accès à l'eau, en particulier dans les zones déjà marginalisées et sujettes aux conflits. Nous appelons la communauté du développement à investir dans les services de base et l'adaptation aux changements climatiques dans les régions fragiles et sujettes aux conflits.

Cinq ans après l'adoption de la résolution 2417 (2018), les conflits continuent d'avoir d'importantes répercussions sur la faim dans le monde et il reste beaucoup à faire pour changer cette tendance. Nous nous

félicitons de l'attention portée par le Conseil de sécurité à ce sujet important et nous restons attachés aux objectifs énoncés dans la résolution 2417 (2018).

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. MacDougall** (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suisse d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui, et je remercie les intervenants de leurs observations et leurs points de vue avertis.

Le Canada se félicite du rapport complet du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345), qui donne à réfléchir.

Alors que de nombreux États respectent assidûment leurs obligations en matière de droit international humanitaire afin de protéger les personnes vulnérables de la conduite des hostilités, d'autres prétendent défendre le droit international humanitaire pour couvrir des tactiques de vengeance visant à détruire le tissu de la vie civile de leur ennemi. Des villes historiques comme Marioupol, Alep et Sanaa étaient autrefois des métropoles prospères. Aujourd'hui, de vastes zones de ces villes ne sont plus que des montagnes inhabitables de béton, d'acier et de poussière.

Les civils y ont été bombardés sans discrimination et maltraités, la faim a été utilisée comme arme de guerre, et les personnes vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les blessés et les personnes handicapées sont victimes de violences sexuelles et abandonnées à leur sort dans les décombres. Les tactiques employées par certaines parties ont laissé des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, bien au-delà de leurs frontières. L'invasion russe de l'Ukraine est l'exemple le plus flagrant à tous ces égards.

Toutefois, le succès du droit international se mesure à la manière dont les violations sont traitées collectivement par les États. En cas de violations graves, les États ont réagi en imposant des sanctions ciblées et efficaces, ainsi qu'en isolant diplomatiquement et économiquement les parties responsables.

Nous avons assisté à la redynamisation d'institutions judiciaires internationales indépendantes, notamment la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'approche du Canada est d'être tourné vers l'avant, et de travailler avec les parties à un conflit armé pour renforcer leurs mécanismes de conformité au droit

international humanitaire. En 2018, le Canada a rédigé un engagement incitant les ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept à prendre des mesures pratiques pour promouvoir la mise en œuvre efficace du droit international humanitaire par les partenaires étatiques et non étatiques. Il s'agissait de travailler avec eux pour l'incorporer dans leurs lois, leur éducation, leur formation sur le terrain et leurs règles d'engagement, et les aider à mettre en place des structures pour traiter efficacement leurs propres violations si elles se produisaient. Le Canada a mis cela en pratique dans ses relations avec les parties aux conflits armés en Iraq et en Ukraine.

Comme l'ont souligné le Secrétaire général et le Comité international de la Croix-Rouge, les problèmes d'insécurité alimentaire en période de conflit armé et la

destruction d'infrastructures civiles essentielles trouvent leur origine dans le non-respect de ce droit.

Les membres de l'ONU doivent faire un effort concerté pour s'assurer que le droit international humanitaire est systématiquement intégré dans la pratique opérationnelle des parties à un conflit armé, en protégeant les plus vulnérables. Si les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution en cas d'attaque étaient respectés de bonne foi, les pires conséquences des conflits armés sur la population civile seraient évitées.

**Le Président** : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 12 h 35.*